

CABINET D'EXPERTISES P.FERDINAND

Secteur Comminges et Hautes-Pyrénées 16 rue du Barry 31210 MONTREJEAU

Tél : 05 61 89 04 82 Mob : 06 38 81 99 21

cabinet. agenda. ferdinand@hotmail. fr

Mme Amanda HAND

Dossier N° 2019-04-18282

Dossier de Diagnostic Technique Vente





AMIANTE



PLOMB



TERMITES



ÉLECTRICITÉ



ERP



Adresse de l'immeuble
Lieu-dit Tucos
65230 SARIAC MAGNOAC

<u>Date d'édition du dossier</u> **16/04/2019** <u>Donneur d'ordre</u> **Mme Amanda HAND**





RÉGLEMENTATION

Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à R271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation – Article 46 de la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En l'absence, lors de la signature de l'acte authentique de vente, d'un de ces documents en cours de validité, le vendeur ne peut pas s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante.

Le dossier de diagnostic technique vente comprend les documents suivants, quel que soit le type de bâtiment :

- État mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante (1)(2)
- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- État relatif à la présence de termites dans le bâtiment (3)
- État des risques et pollutions (ERP)
- Information sur la présence d'un risque de mérule (3)

Pour les locaux à usage d'habitation, il doit comporter en plus les documents suivants :

- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) (4)
- État de l'installation intérieure d'électricité (5)
- État de l'installation intérieure de gaz (5)
- État de l'installation d'assainissement non collectif (6)

Pour les immeubles en copropriété, il faut fournir en plus du DDT le document suivant :

- Mesurage de la superficie de la partie privative du (des) lot(s)
- (1) Si immeuble dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/1997
- (2) À mettre à jour si réalisé avant le 01/01/2013
- (3) Si immeuble situé dans une zone classée à risque par le préfet
- (4) Si immeuble construit avant le 01/01/1949
- (5) Si installation réalisée depuis plus de 15 ans
- (6) Si installation non raccordée au réseau public d'eaux usées

Retrouvez toute la réglementation sur notre site internet : www.agendadiagnostics.fr

QUI MIEUX QU'UN GRAND RESEAU PEUT VOUS PROPOSER UNE TELLE QUALITE DE SERVICE ?



Accompagnement avant, pendant, et après notre mission



Notre combat pour la qualité



La meilleure **RC Pro** du marché : 3 000 000 €/an et par cabinet



Un **site internet** reprenant les textes réglementaires



Tout savoir sur les diagnostics en **3 minutes**



Des rapports disponibles sur l'extranet

Mme Amanda HAND Dossier N° 2019-04-18282

Note de synthèse



Adresse de l'immeuble
Lieu-dit Tucos
65230 SARIAC MAGNOAC

<u>16/04/2019</u>
<u>Donneur d'ordre</u>

Mme Amanda HAND

Réf. cadastrale
D / 307-308-30123014 à 317

N° lot
sans objet

Les renseignements ci-dessous utilisés seuls ne sauraient engager la responsabilité du Cabinet AGENDA, et en aucun cas ne peuvent se substituer aux rapports de diagnostics originaux. La note de synthèse ne dispense pas de la lecture attentive de ces rapports.

	•	
V		
	$\overline{}$	•
V		

AMIANTE

Présence de matériaux et produits contenant de l'amiante (liste B)

<u>Limite de validité</u>: Aucune (obligations réglementaires à vérifier)



PLOMB

Absence de risque d'exposition au plomb

<u>Limite de validité</u>:

(En cas de présence de plomb) Vente : 15/04/2020 Location : 15/04/2025



TERMITES

Absence d'indices d'infestation de termites

<u>Limite de validité</u>:

15/10/2019



ÉLECTRICITÉ

Présence d'une ou plusieurs anomalies

Constatations diverses : des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

<u>Limite de validité</u> : Vente : 15/04/2022

Location : 15/04/2025



ERP

Présence de risque(s)

Plan de prévention des risques : PPRN (Risques pris en compte : Mouvement de terrain) –

Sismicité : 3 (modérée) – Secteur d'information sur les sols : Non

<u>Limite de validité</u>:

15/10/2019



Secteur Comminges et Hautes-Pyrénées 16 rue du Barry 31210 MONTREJEAU

Planche photographique

Maison principale Rez de chaussée Extérieur



Maison principale Rez de chaussée Entrée



Maison principale Rez de chaussée Cuisine



Maison principale Rez de chaussée Séjour



Maison principale Rez de chaussée Chambre 1



Maison principale Rez de chaussée WC



Maison principale Rez de chaussée Cellier



Maison principale Rez de chaussée Chambre 2



Maison principale 1er étage Palier



Maison principale 1er étage Débarras



Maison principale 1er étage Salle de bain et wc



Maison principale 1er étage Salle de bains





Secteur Comminges et Hautes-Pyrénées 16 rue du Barry 31210 MONTREJEAU

Mme Amanda HAND Dossier N° 2019-04-18282

Maison principale 1er étage Chambre 3



Maison principale 1er étage Chambre 4



Maison principale 2ème étage Combles



Dépendance Rez de chaussée Grange



Dépendance Rez de chaussée Débarras n°1



Dépendance Rez de chaussée Chaufferie



Dépendance Rez de chaussée Débarras n°2



Dépendance Rez de chaussée Débarras n°3



Dépendance Rez de chaussée Etable n°1



Dépendance Rez de chaussée Etable n°2



Dépendance Rez de chaussée Etable n°3



Dépendance Rez de chaussée Abri de jardin





Secteur Comminges et Hautes-Pyrénées 16 rue du Barry 31210 MONTREJEAU

Mme Amanda HAND Dossier N° 2019-04-18282

Dépendance Rez de chaussée Atelier n°1



Dépendance Rez de chaussée Atelier n°3



Dépendance Rez de chaussée Atelier n°4



Dépendance Rez de chaussée Sechoir à

Dépendance Rez de chaussée Atelier n°5



Dépendance Rez de chaussée Hangar











CABINET D'EXPERTISES P.FERDINAND

Secteur Comminges et Hautes-Pyrénées 16 rue du Barry 31210 MONTREJEAU

Tél : 05 61 89 04 82 Mob : 06 38 81 99 21

cabinet.agenda.ferdinand@hotmail.fr

Mme Amanda HAND

Dossier N° 2019-04-18282 #A

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Listes A & B



DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse: Lieu-dit Tucos

65230 SARIAC MAGNOAC

Référence cadastrale : D / 307-308-3012-3014 à 317

Lot(s) de copropriété : sans objet N° étage : Sans objet

Nature de l'immeuble : Maison individuelle Étendue de la prestation : Parties Privatives Destination des locaux : Habitation

Destination des locaux : Habitation

Date permis de construire : Antérieur à 1949



DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

Propriétaire : Mme Amanda HAND – 1596 chemin du Haut des Côtes 65230 SARIAC MAGNOAC

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Qualité du donneur d'ordre :

Identification:

DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE

Opérateur de repérage : Stéphane DUPIN

Certification n°CPDI 4868 valide du 12/06/2018 au 11/06/2023 - ICERT - Park Affaires - Espace

Performance - Bât.K - 35760 ST GREGOIRE

Cabinet de diagnostics : CABINET D'EXPERTISES P.FERDINAND

Secteur Comminges et Hautes-Pyrénées 16 rue du Barry - 31210 MONTREJEAU

N° SIRET : **SIRET 494 595 853 00032 - APE 7120B**

Compagnie d'assurance : ALLIANZ N° de police : 49 366 477 Validité : du 01/01/2019 au 31/12/2019

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de repérage concerné.







REALISATION DE LA MISSION

N° de dossier : 2019-04-18282 #A
Ordre de mission du : 05/03/2010

L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur

d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.

Accompagnateur(s): Pas d'accompagnateur

Document(s) fourni(s) : Aucun

Moyens mis à disposition : Aucun

Laboratoire(s) d'analyses : Sans objet

Commentaires : Néant

CADRE REGLEMENTAIRE

- Articles L1334-12-1 à L1334-17, R1334-20, R1334-21, R1334-23 à R1334-29-3 et R1334-29-7 du Code de la Santé Publique
- Arrêté du 12 décembre 2012 modifié relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- Arrêté du 12 décembre 2012 modifié relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage

<u>Nota</u>: L'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU REPERAGE

Ce repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés dans l'immeuble bâti et susceptibles de libérer des fibres d'amiante en cas d'agression mécanique résultant de l'usage des locaux (chocs et frottements) ou générée à l'occasion d'opérations d'entretien et de maintenance. Il est basé sur les listes A et B de matériaux et produits mentionnés à l'Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et ne concerne pas les équipements et matériels (chaudières, par exemple).

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant. Ce repérage visuel et non destructif ne peut se substituer à un repérage avant réalisation de travaux ou avant démolition.

CONCLUSION

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il a été repéré des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante.





Récapitulatif des matériaux et produits contenant de l'amiante

Le tableau ci-dessous récapitule les composants de la construction où il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante. La liste et la localisation de tous les matériaux et produits repérés sont détaillées dans la suite du document.

É	ÉLEMENT DE CONSTRUCTION	Localisation	Batthodo	(4)	Dhata
N°	DESIGNATION	Localisation	Méthode	(1)	Photo
		Planchers et plafonds	;		
178	Plafonds / Panneaux collés ou vissés	Dépendance Rez de chaussée Etable n°1	Sur décision de l'opérateur	EP	
184	Plafonds / Panneaux collés ou vissés	Dépendance Rez de chaussée Etable n°2	Sur décision de l'opérateur	AC2	
191	Plafonds / Panneaux collés ou vissés	Dépendance Rez de chaussée Etable n°3	Sur décision de l'opérateur	EP	
206	Plafonds / Panneaux collés ou vissés	Dépendance Rez de chaussée Atelier n°1	Sur décision de l'opérateur	EP	
214	Plafonds / Panneaux collés ou vissés	Dépendance Rez de chaussée Atelier n°2	Sur décision de l'opérateur	EP	
252	Plafonds / Panneaux collés ou vissés	Dépendance Rez de chaussée Hangar	Sur décision de l'opérateur	EP	
		Conduits, canalisations et équ	ipements		
2	Conduits de fluide / Conduits	Maison principale Rez de chaussée Extérieur	Sur décision de l'opérateur	EP	

⁽¹⁾ Cette colonne indique les obligations réglementaires et recommandations de gestion liées à l'état de conservation de chaque matériau ou produit

Locaux ou parties de locaux non visités

Néant

Composants ou parties de composants qui n'ont pu être inspectés

Néant

EP: Évaluation périodique (arrêté du 12/12/2012)

AC1 : Action corrective de 1er niveau (arrêté du 12/12/2012)

AC2 : Action corrective de 2nd niveau (arrêté du 12/12/2012)

EVP : Évaluation périodique dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)

<u>SNE</u> : Surveillance du niveau d'empoussièrement dans l'air (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)

TCR : Travaux de confinement ou retrait dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)





DATES DE VISITE ET D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Visite effectuée le **15/04/2019** Rapport rédigé à **MONTREJEAU**, le **16/04/2019** Opérateur de repérage : **Stéphane DUPIN**

Durée de validité : Non définie par la réglementation





Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce repérage, basé sur les listes A et B de matériaux et produits mentionnés à l'Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, peut être utilisé pour la vente du bien, la constitution et la mise à jour du dossier technique amiante (DTA) et du dossier amiante parties privatives (DA-PP).

Attention! Avant tous travaux ou démolition, ce repérage doit être complété: contactez-nous pour plus d'informations.





CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Programme de repérage

Il s'agit de la liste réglementaire de matériaux et produits devant être inspectés. Il ne s'agit pas des matériaux et produits effectivement repérés. Si de tels composants amiantés ont été repérés, ils figurent ci-après au chapitre « Résultats détaillés du repérage ».

ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE : LISTE A

Composant à sonder ou à vérifier
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE : LISTE B

Composant de la construction	Partie du composant
1. Parois v	verticales intérieures
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante- ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux de cloisons
2. Plan	nchers et plafonds
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3. Conduits, canalisa	tions et équipements intérieurs
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits, enveloppes de calorifuges
Clapets/volets coupe-feu	Clapets, volets, rebouchage
Portes coupe-feu	Joints (tresses, bandes)
Vide-ordures	Conduits
4. Éléi	ments extérieurs
Toitures	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibresciment), bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment)
Conduits en toiture et façade	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée

Modes opératoires

Nous tenons à votre disposition nos modes opératoires pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante. Ces modes opératoires décrivent la méthodologie propre à nos interventions. Ils permettent notamment de limiter la propagation de fibres d'amiante lors des sondages et prélèvements.

Conditions d'inaccessibilité

Les éléments cachés (plafonds, murs, sols, ...) par du mobilier, des revêtements de décoration de type synthétique, panneaux, matériaux isolants, cloisons ou tous autres matériaux pouvant masquer des matériaux ou produits contenant de l'amiante, ne peuvent être examinés par manque d'accessibilité.

Les parties d'ouvrage, éléments en amiante inclus dans la structure du bâtiment ainsi que les éléments coffrés ne peuvent être contrôlés, notre mission n'autorisant pas de démontage ni de destruction.

Les prélèvements nécessaires au repérage et entraînant une dégradation des matériaux sont réalisés sous la responsabilité du maître d'ouvrage. Les prélèvements concernant les matériaux ayant une fonction de sécurité (éléments coupe-feu, clapets, joints, ...) ne sont réalisés que s'ils n'entraînent aucune modification de l'efficacité de leur fonction de sécurité.





Constatations diverses

Maison principale Rez de chaussée Extérieur : Stock de matériaux en fibre ciment

Maison principale Rez de chaussée Séjour : Conduit obturé non qualifiable

RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Ces résultats sont présentés sous 2 formes :

« Locaux visités & matériaux et produits repérés » :

- Les matériaux et produits repérés sont regroupés par local visité, qu'ils contiennent de l'amiante ou pas ;
- Leur identification est réalisée grâce à un numéro unique et une désignation en langage courant ;
- « Matériaux et produits contenant de l'amiante » et « Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante » :
 - Les matériaux et produits repérés sont regroupés selon le fait qu'ils contiennent ou pas de l'amiante, indépendamment du local où ils se trouvent ;
 - Leur identification est réalisée grâce à un numéro unique (le même que précédemment, ce qui permet de faire le lien entre les 2 types de présentation des résultats) et leur libellé réglementaire (composant / partie du composant);
 - Le critère ayant permis de conclure à la présence ou à l'absence d'amiante y est précisé (après analyse, sur décision de l'opérateur).

Enfin, la légende ci-dessous permet d'expliciter la terminologie et les pictogrammes utilisés dans les tableaux de résultats.

Légende des colonnes des tableaux de matériaux et produits repérés

	CARACTERISTIQUE	Identifiant	Commentaire				
		N°	Numéro de l'élément de construction permettant de faire le lien entre sa désignation courante et son libellé réglementaire				
Él	lément de construction	Désignation	Description courante de l'élément de construction				
		Composant / Partie du composant	Description selon le programme de repérage réglementaire (cf. 'Conditions de réalisation du repérage')				
		8	Prélèvement (P001 : référence du prélèvement) Si le pictogramme est rouge, alors le matériau est amianté				
So	ndages et prélèvements	•	Sondage : le recensement des sondages n'a pas vocation à être exhaustif D001 : référence de la décision opérateur ZSO : zone de similitude d'ouvrage (se réfère à un prélèvement sur un matériau ou produit de même nature) Si le pictogramme est rouge, alors le matériau est amianté				
	ŭ ,	a	Présence d'amiante				
		?	Prélèvement en attente de résultat d'analyse				
		ZH	Zone homogène: partie d'un immeuble bâti présentant des similitudes sur le type de matériau ou produit, la présence d'une protection, l'état de dégradation, l'exposition à la circulation d'air et aux chocs et vibrations, l'usage des locaux				
		A, B,, Z	Murs : le mur A est le mur d'entrée dans la pièce, les lettres suivantes sont affectées aux autres murs en fonction du sens des aiguilles d'une montre				
	Paroi	SO	Sol				
		PL	Plafond				
Ét	at de conservation (EC)	1, 2 ou 3	Classification des flocages, calorifugeages et faux plafonds (arrêté du 12/12/2012) : le cas échéant, voir en annexe les grilles d'évaluation				
	Justification		Indication des éléments qui ont permis de conclure à la présence ou à l'absence d'amiante				
		EP	Évaluation périodique (arrêté du 12/12/2012)				
	Recommandations de	AC1	Action corrective de 1 ^{er} niveau (arrêté du 12/12/2012)				
on	gestion	AC2	Action corrective de 2 nd niveau (arrêté du 12/12/2012)				
Préconisation		EVP	Évaluation périodique dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)				
Préci	Obligations réglementaires	SNE	Surveillance du niveau d'empoussièrement dans l'air (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)				
		TCR	Travaux de confinement ou de retrait dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)				





Locaux visités & matériaux et produits repérés

Les (éventuelles) lignes d'éléments de construction en gras (avec pictogrammes 'a' et prélèvements/sondages en rouge) correspondent à des matériaux ou produits contenant de l'amiante, dont on trouvera le détail dans les rubriques suivantes. Les autres lignes d'éléments de construction correspondent à des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante, dont on trouvera le détail dans les rubriques suivantes, ou n'entrant pas dans le cadre de cette mission.

1001		Élément de construction		Sondages et
LOCAL	N°	Désignation	Photo	prélèvements
	1	Avancées de toit Bois		
	2	Conduit(s) de fluide Fibres ciment		D007 💿 📵
Maison principale Rez de	3	Conduit(s) de fluide Maçonné		D013 💽
chaussée Extérieur	4	Conduit(s) de fluide Pvc		D014 💽
	7	Toiture Tuiles canal		
	8	Toiture Tuiles mécaniques		
	10	Mur Peinture (A)		
	11	Mur Peinture (B)		
Maison principale Rez de	12	Mur Peinture (C)		
chaussée Entrée	13	Mur Peinture (D)		
	14	Plafond Peinture		
	15	Plancher Carrelage		
	19	Conduit(s) de fluide Pvc		D002 💽
	22	Mur Faïence		
	23	Mur Peinture (A)		
Maison principale Rez de	24	Mur Peinture (B)		
chaussée Cuisine	25	Mur Peinture (C)		
_	26	Mur Peinture (D)		
	27	Plafond Lambris bois		
	28	Plancher Carrelage		
	38	Mur Plâtre Peinture (A)		
	39	Mur Plâtre Peinture (B)		
Maison principale Rez de	40	Mur Plâtre Peinture (C)		
chaussée Séjour	41	Mur Plâtre Peinture (D)		
	42	Plafond Peinture		
	43	Plancher Carrelage		
	48	Conduit(s) de fluide Pvc		D003 💽
	50	Mur Peinture (A)		
- Adalaan uuluuluulu Baada	51	Mur Peinture (B)		
Maison principale Rez de - chaussée Chambre 1 _	52	Mur Peinture (C)		
	53	Mur Peinture (D)		
	54	Plafond Peinture		
	55	Plancher Carrelage		





1001	Élément de construction		Sondages et	
LUCAL	N°	Désignation	Photo	prélèvements
	59	Conduit(s) de fluide Pvc		D004 💽
	60	Mur Peinture (A)		
	61	Mur Peinture (B)		
Maison principale Rez de - chaussée WC	62	Mur Peinture (C)		
chaussee we	63	Mur Peinture (D)		
	64	Plafond Peinture		
	65	Plancher Carrelage		
	68	Mur Brique		
Maison principale Rez de chaussée Cellier	69	Plafond Bois		
	70	Plancher Béton		
	73	Conduit(s) de fluide Pvc		D005 💽
_	75	Mur Faïence		
	76	Mur Enduit ciment Peinture (A)		
/laison principale Rez de	77	Mur Enduit ciment Peinture (B)		
chaussée Chambre 2	78	Mur Enduit ciment Peinture (C)		
_	79	Mur Enduit ciment Peinture (D)		
	80	Plafond Lambris bois		
	81	Plancher Carrelage		
	86	Mur Peinture (A)		
	87	Mur Peinture (B)		
Maison principale 1er	88	Mur Peinture (C)		
étage Palier	89	Mur Peinture (D)		
_	90	Plafond Papier peint Peinture		
	91	Plancher Bois		
_	97	Mur Brique		
Maissa muinsimala 4 su =	98	Mur Blocs béton		
Maison principale 1er étage Débarras	99	Plafond Bois		
	100	Plafond Laine d'isolation		
	101	Plancher Bois		
	263	Plancher Revêtement plastique collé		D017 💽
	265	Mur Placoplâtre (A)		
	266	Mur Placoplâtre (B)		
	267	Mur Placoplâtre (C)		
	268	Mur Placoplâtre (D)		
Maison principale 1er Étage Salle de bain et wc	269	Mur Faïence (B)		
Lage Jane de Dani et WC	270	Mur Faïence (C)		
	271	Mur Faïence (D)		
	272	Plafond Placoplâtre		
	275	Conduit(s) de fluide Pvc		D016 💽
	276	Conduit(s) de fluide Métal		D015 💽





LOCAL	Élément de construction		Sondages et	
LOCAL	N°	Désignation	Photo	prélèvements
	103	Conduit(s) de fluide Pvc		D006 💽
	106	Mur Peinture (A)		
	107	Mur Peinture (B)		
	108	Mur Peinture (C)		
	109	Mur Peinture (D)		
Maison principale 1er étage Salle de bains	110	Plafond Peinture		
ctage same ac sams	111	Plancher Carrelage		
•	277	Mur Plâtre nu (A)		
•	278	Mur Plâtre nu (B)		
•	279	Mur Plâtre nu (C)		
•	280	Mur Plâtre nu (D)		
	114	Fenêtre Pvc (Mur B)		
	116	Mur Peinture (A)		
Nation outside to the	117	Mur Peinture (B)		
Maison principale 1er étage Chambre 3	118	Mur Peinture (C)		
ctuge dilumbre s	119	Mur Peinture (D)		
	120	Plafond Papier peint Peinture		
	121	Plancher Bois		
	130	Mur Peinture (A)		
	131	Mur Peinture (B)		
Maison principale 1er	132	Mur Peinture (C)		
étage Chambre 4	133	Mur Peinture (D)		
	134	Plafond Peinture		
	135	Plancher Bois		
	281	Plancher Bois		
	282	Plancher Isolation type laine de verre		
Maissa animainala 2èma	283	Mur Blocs béton		
Maison principale 2ème étage Combles	284	Mur Brique		
	285	Plafond Charpente bois		
	286	Plafond Tuiles mécaniques		
	287	Conduit(s) de fluide Maçonné		D007 💽
	142	Conduit(s) de fluide Pvc		D008 💽
•	143	Mur Béton		
	144	Mur Enduit ciment		
Dépendance Rez de	145	Mur Pierres		
chaussée Grange	146	Mur Tôles ondulées		
	147	Plafond Charpente traditionnelle bois		
	148	Plafond Tuiles canal		
	149	Plancher Terre battue		





Dépendance Rez de chaussée Débarras n°2 150 20 20 20 30 30 30 30 3	LOGAL	Élément de construction			Sondages et
Dépendance Rez de chaussée Débarras n°1 151 Mur Brique 152 Mur Crépi 153 Mur Enduit ciment Peinture 154 Plafond Bois 155 Plancher Béton 158 Plancher Béton 159 Plancher Béton 159 Plancher Béton 150 Pl	LUCAL	N°	Désignation	Photo	prélèvements
Dépendance Rez de chaussée Débarras n°1 152 Mur Crépi 153 Mur Enduit ciment Peinture 154 Plafond Bois 155 Plancher Béton 156 Plancher Béton 157 Plancher Béton 158 Conduit(s) de fluide Inox 159 Plancher Béton 150 Plancher B		150	Conduit(s) de fluide Pvc		D009 💽
153		151	Mur Brique		
154 Plafond Bois 155 Plancher Béton 158 Conduit(s) de fluide inox 150 Mur Enduit ciment Peinture 161 Plafond Peinture 162 Plancher Béton 164 Mur Brique 165 Mur Enduit ciment Peinture 166 Plafond Placusée Débarras n°2 166 Plafond Placusée Débarras n°3 167 Plancher Béton 167 Plancher Béton 168 Mur Enduit ciment Peinture 169 Mur Enduit ciment Peinture 160 Plancher Béton 160 Mur Enduit ciment Peinture 160 Plancher Béton 160 Mur Enduit ciment Peinture 160 Plancher Béton 171 Plancher Béton 172 Plancher Béton 173 Plancher Béton 174 Conduit(s) de fluide Zinc 175 Mur Crépi 176 Mur Enduit ciment 177 Plafond Charpente traditionnelle bois 178 Plafond Plaques fibres ciment 179 Plancher Béton 180 Plafond Charpente traditionnelle bois 180 Plafond Charpente métallique 180 Plafond Plaques fibres ciment 180 Plafond Charpente traditionnelle bois 180 Plafond Charpente traditionnelle	Dépendance Rez de	152	Mur Crépi		
155 Plancher Béton 158 Conduit(s) de fluide Inox 158 Conduit(s) de fluide Inox 158 Conduit(s) de fluide Inox 158 Plancher Béton 159 Plancher Béton 150 Plan	chaussée Débarras n°1	153	Mur Enduit ciment Peinture		
Dépendance Rez de chaussée Chaufferie Dépendance Rez de chaussée Chaufferie Dépendance Rez de chaussée Débarras n° 2 Dépendance Rez de chaussée Débarras n° 3 Dépendance Rez de chaussée Débarras n° 3 Dépendance Rez de chaussée Débarras n° 3 Dépendance Rez de chaussée Etable n° 1 Dépendance Rez de chaussée Etable n° 2 Dépendance Rez de chaussée Etable n° 2 Dépendance Rez de chaussée Etable n° 2 Dépendance Rez de chaussée Etable n° 3		154	Plafond Bois		
Dépendance Rez de chaussée Chaufferie 161 Plafond Peinture 162 Plancher Béton 163 Mur Enduit ciment Peinture 164 Mur Sirque 165 Mur Enduit ciment Peinture 166 Plafond Placoplâtre 167 Plancher Béton 168 Mur Enduit ciment Peinture 170 Plafond Plancure Peinture 170 Plancher Béton 171 Plancher Béton 172 Conduit(s) de fluide Zinc 175 Mur Crépi 176 Mur Enduit ciment 177 Plafond Lambris plastique 178 Plafond Plaques fibres ciment 179 Plancher Béton 181 Plafond Plaques fibres ciment 182 Mur Enduit ciment 183 Plafond Charpente traditionnelle bois 184 Plafond Plaques fibres ciment 185 Plafond Charpente traditionnelle bois 184 Plafond Plaques fibres ciment 185 Plafond Charpente traditionnelle bois 186 Plancher Béton 187 Plafond Plaques fibres ciment 188 Mur Béton 189 Plafond Charpente traditionnelle bois 180 Plafond Charpente traditionnelle bois 180 Plafond Charpente traditionnelle bois 180 Plafond Plaques fibres ciment 180 Plafond Diagnes fibres ciment 180 Plafond Plaques fibres ciment 180 Plafond Charpente traditionnelle bois 189 Plafond Plaques fibres ciment 180 Plafond Charpente métallique 190 Plafond Charpente traditionnelle bois 191 Plafond Plaques fibres ciment 180 Plafond Charpente traditionnelle bois 192 Plafond Charpente traditionnelle bois 193 Plafond Charpente traditionnelle bois 194 Conduit(s) de fluide Pvc 195 Mur Bois 196 Mur Béton 197 Plafond Charpente traditionnelle bois		155	Plancher Béton		
thaussée Chaufferie 161 Plafond Peinture 162 Plancher Béton Mur Brique 165 Mur Enduit ciment Peinture 166 Plafond Placoplâtre 167 Plancher Béton 168 Mur Enduit ciment Peinture 169 Mur Enduit ciment Peinture 170 Plancher Béton 171 Plancher Béton 172 Conduit(s) de fluide Zinc 175 Mur Crépi 176 Mur Enduit ciment Peinture 177 Plancher Béton 178 Plafond Lambris plastique 179 Plancher Béton 183 Plafond Charpente traditionnelle bois 184 Plafond Plaques fibres ciment 183 Plafond Charpente traditionnelle bois 184 Plafond Plaques fibres ciment 185 Plafond Plaques fibres ciment 186 Plancher Béton 187 Plafond Plaques fibres ciment 188 Mur Béton 189 Plafond Charpente traditionnelle bois 180 Plafond Plaques fibres ciment 180 Plafond Plaques fibres ciment 180 Plafond Plaques fibres ciment 185 Plafond Plaques fibres ciment 186 Plancher Béton 187 Plafond Plaques fibres ciment 188 Mur Béton 189 Plafond Charpente métallique 190 Plafond Charpente métallique 190 Plafond Charpente traditionnelle bois 191 Plafond Plaques fibres ciment 192 Plancher Béton 193 Plafond Plaques fibres ciment 194 Conduit(s) de fluide Pvc 195 Mur Bois 196 Mur Béton 197 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Toles ondulées		158	Conduit(s) de fluide Inox		
Dépendance Rez de chaussée Etable n°1 Dépendance Rez de chaussée Etable n°2 Dépendance Rez de chaussée Etable n°2 Dépendance Rez de chaussée Etable n°2 Dépendance Rez de chaussée Etable n°3 Dépendance Rez de chaussée Etable n°4 Dépendance Rez de chaussée Etable n°4 Dépendance Rez de chaussée Etable n°5 Dépendance Rez de chaussée Etable n°6 Dépendance Rez de chaussée Abri de jardin Départe l'aditionnelle bois Dépendance Rez de chaussée Abri de jardin Départe l'aditionnelle bois Dépendance Rez de chaussée Abri de jardin Départe l'aditionnelle bois Dépendance Rez de chaussée Abri de jardin Départe l'aditionnelle bois Dépendance Rez de chaussée Abri de jardin Départe l'aditionnelle bois Dépendance Rez de chaussée Abri de jardin Départe l'aditionnelle bois	Dépendance Rez de	160	Mur Enduit ciment Peinture		
Dépendance Rez de chaussée Débarras n°2 164 Mur Brique 165 Mur Enduit ciment Peinture 166 Plafond Placoplàtre 167 Plancher Béton 168 Plafond Lambris plastique 170 Plancher Béton 174 Conduit(s) de fluide Zinc 175 Mur Crépi 176 Mur Enduit ciment Peinture 177 Plafond Charpente traditionnelle bois 178 Plafond Charpente traditionnelle bois 179 Plancher Béton 182 Mur Enduit ciment 179 Plancher Béton 183 Plafond Charpente traditionnelle bois 184 Plafond Plaques fibres ciment 183 Plafond Plaques fibres ciment 184 Plafond Plaques fibres ciment 185 Plafond Tuiles mécaniques 186 Plancher Béton 187 Plafond Charpente traditionnelle bois 186 Plancher Béton 187 Plafond Charpente métallique 188 Mur Béton 189 Plafond Charpente métallique 190 Plafond Charpente traditionnelle bois 180 Plafond Plaques fibres ciment 180 Plafond Plaques fibres c	chaussée Chaufferie	161	Plafond Peinture		
Dépendance Rez de chaussée Débarras n°2 166 Plafond Placoplâtre 167 Plancher Béton 169 Mur Enduit ciment Peinture 170 Plafond Lambris plastique 171 Plancher Béton 171 Plancher Béton 171 Plancher Béton 175 Mur Crépi 176 Mur Enduit ciment Peinture 177 Plafond Charpente traditionnelle bois 178 Plafond Plaques fibres ciment 179 Plancher Béton 183 Plafond Plaques fibres ciment 183 Plafond Plaques fibres ciment 183 Plafond Plaques fibres ciment 184 Plafond Plaques fibres ciment 185 Plafond Plaques fibres		162	Plancher Béton		
Chaussée Débarras n°2 166 Plafond Placoplàtre 167 Plancher Béton Dépendance Rez de chaussée Débarras n°3 169 Mur Enduit ciment Peinture 170 Plafond Lambris plastique 171 Plancher Béton 175 Mur Crépi 176 Mur Enduit ciment 177 Plafond Charpente traditionnelle bois 178 Plafond Plaques fibres ciment D006		164	Mur Brique		
Dépendance Rez de chaussée Etable n°2 Dépendance Rez de chaussée Etable n°3 Dépendance Rez de chaussée Etable n°3 Dépendance Rez de chaussée Etable n°3 Dépendance Rez de chaussée Etable n°4 Dépendance Rez de chaussée Etable n°4 Dépendance Rez de chaussée Etable n°5 Dépendance Rez de chaussée Abri de jardin Plafond Charpente traditionnelle bois Dépendance Rez de chaussée Abri de jardin Plafond Charpente traditionnelle bois Dépendance Rez de chaussée Abri de jardin Plafond Charpente traditionnelle bois Dépendance Rez de chaussée Abri de jardin Plafond Charpente traditionnelle bois Dépendance Rez de chaussée Abri de jardin Plafond Charpente traditionnelle bois Dépendance Rez de chaussée Abri de jardin Plafond Charpente traditionnelle bois Dépendance Rez de chaussée Abri de jardin Plafond Charpente traditionnelle bois Dépendance Rez de chaussée Abri de jardin Plafond Charpente traditionnelle bois Dépendance Rez de chaussée Abri de jardin Plafond Charpente traditionnelle bois Dépendance Rez de chaussée Abri de jardin Plafond Charpente traditionnelle bois Dépendance Rez de chaussée Abri de jardin Plafond Charpente traditionnelle bois	Dépendance Rez de	165	Mur Enduit ciment Peinture		
Dépendance Rez de chaussée Débarras n°3 169 Mur Enduit ciment Peinture 171 Plafond Lambris plastique 172 Plancher Béton Dépendance Rez de chaussée Etable n°1 175 Mur Crépi 176 Mur Enduit ciment 177 Plafond Charpente traditionnelle bois 178 Plafond Plaques fibres ciment D006	chaussée Débarras n°2	166	Plafond Placoplâtre		
Dépendance Rez de chaussée Débarras n°3 170 Plafond Lambris plastique 171 Plancher Béton 172 Conduit(s) de fluide Zinc 175 Mur Crépi 176 Mur Enduit ciment 177 Plafond Charpente traditionnelle bois 178 Plafond Plaques fibres ciment 179 Plancher Béton 182 Mur Enduit ciment 183 Plafond Plaques fibres ciment 184 Plafond Plaques fibres ciment 185 Plafond Charpente traditionnelle bois 186 Plafond Tuiles mécaniques 187 Plafond Tuiles mécaniques 188 Mur Béton 189 Plafond Charpente métallique 190 Plafond Charpente traditionnelle bois 191 Plafond Charpente traditionnelle bois 192 Plancher Béton 193 Plafond Charpente traditionnelle bois 194 Conduit(s) de fluide Pvc 195 Mur Béton 196 Mur Béton 197 Plafond Plaques fibres ciment 198 Plafond Charpente traditionnelle bois 199 Plafond Charpente traditionnelle bois 190 Plafond Charpente traditionnelle bois 191 Plafond Plaques fibres ciment 192 Plancher Béton 193 Plafond Charpente traditionnelle bois 194 Conduit(s) de fluide Pvc 195 Mur Bois 196 Mur Béton 197 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Tôles ondulées		167	Plancher Béton		
chaussée Débarras n°3 170 Plancher Béton 174 Conduit(s) de fluide Zinc 175 Mur Crépi 176 Mur Enduit ciment 177 Plafond Charpente traditionnelle bois 178 Plafond Plaques fibres ciment 179 Plancher Béton 182 Mur Enduit ciment 183 Plafond Charpente traditionnelle bois 184 Plafond Plaques fibres ciment 185 Plafond Charpente traditionnelle bois 186 Plafond Plaques fibres ciment 187 Plafond Plaques fibres ciment 188 Plafond Tuiles mécaniques 186 Plancher Béton 188 Mur Béton 189 Plafond Charpente métallique 190 Plafond Charpente métallique 190 Plafond Charpente traditionnelle bois 191 Plafond Plaques fibres ciment 192 Plancher Béton 193 Plafond Plaques fibres ciment 194 Conduit(s) de fluide Pvc 195 Mur Béton 196 Mur Béton 197 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Charpente Pvc 199 Plafond Plaques fibres ciment 190 Plafond Charpente Pvc 190 Plafond Plaques fibres ciment 190 Plafond Charpente Pvc 195 Mur Bois 196 Mur Béton 197 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Tôles ondulées	-	169	Mur Enduit ciment Peinture		
171 Plancher Béton 174 Conduit(s) de fluide Zinc 175 Mur Crépi 176 Mur Enduit ciment 177 Plafond Charpente traditionnelle bois 178 Plafond Plaques fibres ciment 179 Plancher Béton 182 Mur Enduit ciment 183 Plafond Charpente traditionnelle bois 184 Plafond Plaques fibres ciment 185 Plafond Charpente traditionnelle bois 186 Plancher Béton 187 Plafond Plaques fibres ciment 188 Plafond Charpente traditionnelle bois 189 Plafond Tuiles mécaniques 180 Plancher Béton 189 Plafond Charpente métallique 190 Plafond Charpente métallique 190 Plafond Charpente traditionnelle bois 191 Plafond Plaques fibres ciment 192 Plancher Béton 193 Plafond Plaques fibres ciment 194 Conduit(s) de fluide Pvc 195 Mur Bois 196 Mur Béton 197 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Charpente traditionnelle bois 199 Plafond Plaques fibres ciment 190 Plafond Plaques fibres ciment 190 Plafond Plaques fibres ciment 190 Plafond Plaques fibres ciment 197 Plafond Plaques fibres ciment 198 Plafond Plaques fibres ciment 199 Plafond Plaques fibres ciment 190 Plafond Plaques fibres ci		170	Plafond Lambris plastique		
Dépendance Rez de chaussée Etable n°1 Dépendance Rez de chaussée Etable n°1 Dépendance Rez de chaussée Etable n°2 Dépendance Rez de chaussée Etable n°2 Dépendance Rez de chaussée Etable n°3 Dépendance Rez de chaussée Abri de jardin 175 Mur Enduit ciment 182 Mur Enduit ciment 183 Plafond Charpente traditionnelle bois 184 Plafond Plaques fibres ciment 185 Plafond Charpente métallique 190 Plafond Charpente métallique 190 Plafond Plaques fibres ciment 191 Plafond Plaques fibres ciment D002 ● ② 192 Plancher Béton 194 Conduit(s) de fluide Pvc D010 ● 195 Mur Bois 196 Mur Béton 197 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Tôles ondulées		171	Plancher Béton		
Dépendance Rez de chaussée Etable n°1 176 Mur Enduit ciment 177 Plafond Charpente traditionnelle bois 178 Plafond Plaques fibres ciment 179 Plancher Béton 182 Mur Enduit ciment 183 Plafond Charpente traditionnelle bois 184 Plafond Plaques fibres ciment 185 Plafond Tuiles mécaniques 186 Plancher Béton 188 Mur Béton 188 Mur Béton 189 Plafond Charpente métallique 190 Plafond Charpente métallique 191 Plafond Plaques fibres ciment 192 Plancher Béton 194 Conduit(s) de fluide Pvc 195 Mur Bois 196 Mur Béton 197 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Charpente traditionnelle bois 199 Plafond Plaques fibres ciment 190 Plafond Charpente traditionnelle bois 195 Mur Bois 196 Mur Béton 197 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Tôles ondulées		174	Conduit(s) de fluide Zinc		
thaussée Etable n°1 177 Plafond Charpente traditionnelle bois 178 Plafond Plaques fibres ciment 179 Plancher Béton 182 Mur Enduit ciment 183 Plafond Charpente traditionnelle bois 184 Plafond Plaques fibres ciment 185 Plafond Charpente traditionnelle bois 185 Plafond Plaques fibres ciment 185 Plafond Tuiles mécaniques 186 Plancher Béton 188 Mur Béton 189 Plafond Charpente métallique 190 Plafond Charpente métallique 190 Plafond Charpente traditionnelle bois 191 Plafond Plaques fibres ciment 192 Plancher Béton 192 Plancher Béton 192 Plancher Béton 194 Conduit(s) de fluide Pvc 195 Mur Bois 196 Mur Béton 197 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Charpente traditionnelle bois 199		175	Mur Crépi		
178 Plafond Plaques fibres ciment 179 Plancher Béton 182 Mur Enduit ciment 183 Plafond Charpente traditionnelle bois 184 Plafond Plaques fibres ciment 185 Plafond Tuiles mécaniques 186 Plancher Béton 188 Mur Béton 189 Plafond Charpente métallique 190 Plafond Charpente métallique 190 Plafond Plaques fibres ciment 190 Plafond Charpente métallique 190 Plafond Charpente traditionnelle bois 191 Plafond Plaques fibres ciment 192 Plancher Béton 192 Plancher Béton 194 Conduit(s) de fluide Pvc 195 Mur Bois 196 Mur Béton 197 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Charpente traditionnelle bois 199 Plafond Charpente traditionnelle bois 190 Plafond Charpente	Dépendance Rez de	176	Mur Enduit ciment		
179 Plancher Béton 182 Mur Enduit ciment 183 Plafond Charpente traditionnelle bois 184 Plafond Plaques fibres ciment 185 Plafond Tuiles mécaniques 186 Plancher Béton 188 Mur Béton 189 Plafond Charpente métallique 190 Plafond Charpente métallique 190 Plafond Charpente traditionnelle bois 191 Plafond Plaques fibres ciment 192 Plancher Béton 194 Conduit(s) de fluide Pvc Dépendance Rez de chaussée Abri de jardin 196 Mur Béton 197 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Charpente traditionnelle bois	-	177	Plafond Charpente traditionnelle bois		
Dépendance Rez de chaussée Etable n°2 Plafond Charpente traditionnelle bois 184 Plafond Plaques fibres ciment 185 Plafond Tuiles mécaniques 186 Plancher Béton 188 Mur Béton 189 Plafond Charpente métallique 190 Plafond Charpente traditionnelle bois 191 Plafond Plaques fibres ciment 192 Plancher Béton 194 Conduit(s) de fluide Pvc 195 Mur Bois 196 Mur Béton 197 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Charpente traditionnelle bois 199 Plafond Plaques fibres ciment 190 Plafond Plaques fibres ciment 191 Plafond Plaques fibres ciment 192 Plancher Béton 193 Mur Bois 194 Conduit(s) de fluide Pvc 195 Mur Bois 196 Mur Béton 197 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Tôles ondulées		178	Plafond Plaques fibres ciment		D006 💽 🙆
Dépendance Rez de chaussée Etable n°2 183 Plafond Charpente traditionnelle bois 184 Plafond Plaques fibres ciment 185 Plafond Tuiles mécaniques 186 Plancher Béton 188 Mur Béton 189 Plafond Charpente métallique 190 Plafond Charpente métallique 190 Plafond Plaques fibres ciment 191 Plafond Plaques fibres ciment 192 Plancher Béton 194 Conduit(s) de fluide Pvc 195 Mur Bois 196 Mur Béton 197 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Charpente traditionnelle bois 199 Plafond Plaques fibres ciment 190 Plafond Plaques		179	Plancher Béton		
Dépendance Rez de chaussée Etable n°2 184 Plafond Plaques fibres ciment 185 Plafond Tuiles mécaniques 186 Plancher Béton 188 Mur Béton 189 Plafond Charpente métallique 190 Plafond Charpente traditionnelle bois 191 Plafond Plaques fibres ciment 192 Plancher Béton 194 Conduit(s) de fluide Pvc 195 Mur Bois 196 Mur Béton 197 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Charpente bois 199 Plafond Plaques fibres ciment 190 Plafond Charpente traditionnelle bois 191 Plafond Plaques fibres ciment 192 Plafond Plaques fibres ciment 193 Plafond Charpente traditionnelle bois 194 Plafond Charpente traditionnelle bois 195 Plafond Charpente traditionnelle bois 196 Plafond Charpente traditionnelle bois 197 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Tôles ondulées		182	Mur Enduit ciment		
chaussée Etable n°2 185 Plafond Tuiles mécaniques 186 Plancher Béton 188 Mur Béton 189 Plafond Charpente métallique 190 Plafond Charpente traditionnelle bois 191 Plafond Plaques fibres ciment 192 Plancher Béton 194 Conduit(s) de fluide Pvc 195 Mur Bois 196 Mur Béton 197 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Charpente traditionnelle bois 199 Plafond Plaques fibres ciment 190 Plafond Plaques fibres ciment 190 Plafond Plaques fibres ciment 190 Plafond Plaques fibres ciment 191 Plafond Plaques fibres ciment 192 Plancher Béton 194 Conduit(s) de fluide Pvc 195 Mur Bois 196 Mur Béton 197 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Tôles ondulées		183	Plafond Charpente traditionnelle bois		
185 Plafond Tuiles mécaniques 186 Plancher Béton 188 Mur Béton 189 Plafond Charpente métallique 190 Plafond Charpente traditionnelle bois 191 Plafond Plaques fibres ciment 192 Plancher Béton 194 Conduit(s) de fluide Pvc 195 Mur Bois 196 Mur Béton 197 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Tôles ondulées		184	Plafond Plaques fibres ciment		D001 💽 📵
Dépendance Rez de chaussée Etable n°3 Plafond Charpente métallique 190 Plafond Charpente traditionnelle bois 191 Plafond Plaques fibres ciment 192 Plancher Béton 194 Conduit(s) de fluide Pvc 195 Mur Bois 196 Mur Béton 197 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Tôles ondulées	ciiaussee Ltable II 2	185	Plafond Tuiles mécaniques		
Dépendance Rez de chaussée Etable n°3 189 Plafond Charpente métallique 190 Plafond Charpente traditionnelle bois 191 Plafond Plaques fibres ciment 192 Plancher Béton 194 Conduit(s) de fluide Pvc 195 Mur Bois 196 Mur Béton 197 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Tôles ondulées		186	Plancher Béton		
Dépendance Rez de chaussée Etable n°3 191 Plafond Plaques fibres ciment 192 Plancher Béton 194 Conduit(s) de fluide Pvc 195 Mur Bois 196 Mur Béton 197 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Tôles ondulées		188	Mur Béton		
chaussée Etable n°3 191 Plafond Plaques fibres ciment 192 Plancher Béton 194 Conduit(s) de fluide Pvc 195 Mur Bois 196 Mur Béton 197 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Tôles ondulées		189	Plafond Charpente métallique		
191 Plafond Plaques fibres ciment 192 Plancher Béton 194 Conduit(s) de fluide Pvc 195 Mur Bois 196 Mur Béton 197 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Tôles ondulées		190	Plafond Charpente traditionnelle bois		
Dépendance Rez de chaussée Abri de jardin 194 Conduit(s) de fluide Pvc 195 Mur Bois 196 Mur Béton 197 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Tôles ondulées	chaussee Etable n°3	191	Plafond Plaques fibres ciment		D002 💽 📵
Dépendance Rez de chaussée Abri de jardin 195 Mur Bois 196 Mur Béton 197 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Tôles ondulées	•	192	Plancher Béton		
Dépendance Rez de chaussée Abri de jardin 196 Mur Béton 197 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Tôles ondulées		194	Conduit(s) de fluide Pvc		D010 💽
chaussée Abri de jardin 197 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Tôles ondulées		195	Mur Bois		
chaussée Abri de jardin 197 Plafond Charpente traditionnelle bois 198 Plafond Tôles ondulées	Dépendance Rez de	196	Mur Béton		
198 Plafond Tôles ondulées		197	Plafond Charpente traditionnelle bois		
100 Plancher Réton		198			
133 FIGURE DELOIT		199	Plancher Béton		





LOCAL	Élément de construction		Sondages et	
LOCAL	N°	Désignation	Photo	prélèvements
	200	Conduit(s) de fluide Pvc		D011 💽
	202	Mur Faïence		
	203	Mur Peinture		
Dépendance Rez de chaussée Atelier n°1	204	Plafond Charpente traditionnelle bois		
chaussee Ateller n 1	205	Plafond Peinture		
	206	Plafond Plaques fibres ciment		D003 💽 📵
•	207	Plancher Béton		
	209	Conduit(s) de fluide Inox		
	210	Conduit(s) de fluide Pvc		D012 💽
Dépendance Rez de	212	Mur Enduit ciment		
chaussée Atelier n°2	213	Plafond Charpente traditionnelle bois		
	214	Plafond Plaques fibres ciment		D004 🗿 📵
•	215	Plancher Béton		
	224	Mur Bois		
	225	Mur Tôles ondulées		
Dépendance Rez de chaussée Séchoir à mais	226	Plafond Charpente traditionnelle bois		
chaussee section a mais	227	Plafond Tôles ondulées		
	228	Plancher Terre battue		
	230	Mur Bois		
	231	Mur Béton		
Dépendance Rez de chaussée Atelier n°3	232	Plafond Charpente traditionnelle bois		
chaussee Atelier ii 5	233	Plafond Tôles ondulées		
	234	Plancher Béton		
	237	Mur Bois		
Dénandanas Banda	238	Mur Béton		
Dépendance Rez de chaussée Atelier n°4	239	Plafond Charpente traditionnelle bois		
	240	Plafond Tôles ondulées		
	241	Plancher Béton		
	244	Mur Bois		
Dépendance Rez de	245	Mur Béton		
chaussée Atelier n°5	246	Plafond Charpente traditionnelle bois		
	247	Plafond Tôles ondulées		
	248	Plancher Béton		
	250	Mur Béton		
Dépendance Rez de	251	Plafond Charpente métallique		
chaussée Hangar	252	Plafond Plaques fibres ciment		D005 💽 📵
	253	Plancher Terre battue		





LOCAL	Élément de construction			Sondages et
LOCAL	N°	Désignation	Photo	prélèvements
	254	Conduit(s) de fluide Maçonné		D001 💽
	255	Mur Bois		
	256	Mur Brique		
Dánandanas 1au átaga	257	Mur Béton		
Dépendance 1er étage Grenier	258	Plafond Charpente traditionnelle bois		
	259	Plafond Tuiles canal		
	260	Plafond Tuiles mécaniques		
	261	Plancher Bois		
	262	Plancher Béton		

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Cette rubrique permet de faire le lien entre les matériaux et produits amiantés repérés ci-dessus à la rubrique « Locaux visités & matériaux et produits repérés » et la terminologie réglementaire rappelée à la rubrique « Programme de repérage ». La correspondance s'établit grâce au N° d'élément de construction.

SUR DECISION DE L'OPERATEUR

É	LÉMENT DE CONSTRUCTION	Localisation	D	écision	EC	Préco	Photo
N°	COMPOSANT / PARTIE	Local Pai	oi ZSO	Réf./ZH	EC	Preco	
		Maison principale Rez de chaussée Extérieur		D007/A		EP	
2	Conduits de fluides / Conduits	<u>Justification</u> : La présence d'amiar certaine, nous n'avons pas effectué propriétaire. Néanmoins à sa demand une démolition ou rénovation, il e prélèvement et une analyse afin d'évi présence d'amiante.	de prélèv le ou en c st toutefo	vement en a cas de diagno is conseillé o	ccord a stic pro d'effect	avec le éalable cuer un	
		Dépendance Rez de chaussée Etable n°1		D006/B		EP	
178	Plafonds / Panneaux collés ou vissés	Justification: Le repérage de ce maté (conformément à l'arrêté du 22/0 d'amiante étant quasi certaine, prélèvement. Nous concluons à la pipar défaut. Néanmoins à la demand leur représentant, une analyse en être réalisée. En cas de diagnosti rénovation, il sera conseillé d'efféventuellement le surcoût lié à la préservement surcoût liée à la préser	8/2002 a nous n'a ésence d'a e du vend aboratoire c préalab ectuer ui	alinéa 3) et avons pas amiante dan eur, de l'acq e compléme ile à une d ne analyse	la pr effecti s ce m juéreur ntaire lémoliti	ésence ué de atériau ou de pourra ion ou	
		Dépendance Rez de chaussée Etable n°2		D001/A		AC2	
184	Plafonds / Panneaux collés ou vissés	Justification: Le repérage de ce maté (conformément à l'arrêté du 22/0 d'amiante étant quasi certaine, prélèvement. Nous concluons à la pipar défaut. Néanmoins à la demand leur représentant, une analyse en être réalisée. En cas de diagnosti rénovation, il sera conseillé d'efféventuellement le surcoût lié à la présentant.	8/2002 a nous n'a ésence d'a e du vend aboratoire préalab	alinéa 3) et avons pas amiante dan eur, de l'acq e compléme de à une d ne analyse	la pr effecti s ce m juéreur ntaire lémoliti	ésence ué de atériau ou de pourra ion ou	





É	LÉMENT DE CONSTRUCTION	Localisation		De	écision	EC	Dréss	Dhoto
N°	COMPOSANT / PARTIE	Local	Paroi	zso	Réf./ZH	EC	Préco	Photo
		Dépendance Rez de chaussée Etable n°3	PL		D002/B		EP	
191	Plafonds / Panneaux collés ou vissés	(conformément à l'arrêté du d'amiante étant quasi certa prélèvement. Nous concluons à par défaut. Néanmoins à la den leur représentant, une analyse être réalisée. En cas de diag rénovation, il sera conseillé	<u>Justification</u> : Le repérage de ce matériau ayant été effectué hors mission (conformément à l'arrêté du 22/08/2002 alinéa 3) et la présence d'amiante étant quasi certaine, nous n'avons pas effectué de prélèvement. Nous concluons à la présence d'amiante dans ce matériau par défaut. Néanmoins à la demande du vendeur, de l'acquéreur ou de leur représentant, une analyse en laboratoire complémentaire pourra être réalisée. En cas de diagnostic préalable à une démolition ou rénovation, il sera conseillé d'effectuer une analyse afin d'éviter éventuellement le surcoût lié à la présence d'amiante.					
		Dépendance Rez de chaussée Atelier n°1 Justification: Le repérage de ce	PL matéria:	ı avant	D003/B été effectué	hors	EP mission	
206	Plafonds / Panneaux collés ou vissés	(conformément à l'arrêté du d'amiante étant quasi certa prélèvement. Nous concluons à par défaut. Néanmoins à la den leur représentant, une analyse être réalisée. En cas de diag rénovation, il sera conseillé éventuellement le surcoût lié à la	22/08/2 ine, no la prése nande de en labo nostic p d'effect	2002 al us n'a ince d'a u vende oratoire oréalabl uer un	linéa 3) et ivons pas imiante dans eur, de l'acq e compléme e à une d e analyse	la pr effect s ce m uéreur ntaire émolit	résence ué de atériau rou de pourra ion ou	
		Dépendance Rez de chaussée Atelier n°2	PL		D004/B		EP	
214	Plafonds / Panneaux collés ou vissés	Justification: Le repérage de ce (conformément à l'arrêté du d'amiante étant quasi certa prélèvement. Nous concluons à par défaut. Néanmoins à la den leur représentant, une analyse être réalisée. En cas de diag rénovation, il sera conseillé éventuellement le surcoût lié à la	22/08/2 ine, no la prése nande de en labo nostic p d'effect	2002 al us n'a ince d'a u vende oratoire oréalabl uer un	linéa 3) et ivons pas imiante dans eur, de l'acq e compléme e à une d e analyse	la pr effect s ce m uéreur ntaire émolit	résence ué de atériau ou de pourra ion ou	
		Dépendance Rez de chaussée Hangar	PL		D005/B		EP	
252	Plafonds / Panneaux collés ou vissés	Justification: Le repérage de ce (conformément à l'arrêté du d'amiante étant quasi certa prélèvement. Nous concluons à par défaut. Néanmoins à la den leur représentant, une analyse être réalisée. En cas de diag rénovation, il sera conseillé éventuellement le surcoût lié à la	22/08/2 ine, no la prése nande de en labo nostic p d'effect	2002 al us n'a ince d'a u vende oratoire oréalabl uer un	linéa 3) et ivons pas imiante dans eur, de l'acq e compléme e à une d e analyse	la pr effect s ce m uéreur ntaire émolit	résence ué de atériau rou de pourra ion ou	

APRES ANALYSE

Néant





Matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

Cette rubrique permet de faire le lien entre les matériaux et produits non amiantés repérés ci-dessus à la rubrique « Locaux visités & matériaux et produits repérés » et la terminologie réglementaire rappelée à la rubrique « Programme de repérage ». La correspondance s'établit grâce au N° d'élément de construction.

SUR DECISION DE L'OPERATEUR

É	LÉMENT DE CONSTRUCTION	Localisation Décision					Préco	Photo
N°	COMPOSANT / PARTIE	Local	Paroi	zso	Réf.	– EC	Preco	Photo
3	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale Rez de chaussée Extérieur			D013			
3	Conduits de Huides / Conduits	<u>Justification</u> : Matériau ou pro d'amiante	duit qui pa	r nature	ne contier	nt pas		
4	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale Rez de chaussée Extérieur			D014			
	conducts de maides y conducts	<u>Justification</u> : Matériau ou pro d'amiante	duit qui pa	r nature	ne contier	nt pas		
19	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale Rez de chaussée Cuisine			D002			
19	Conduits de Huides / Conduits	<u>Justification</u> : Matériau ou pro d'amiante	duit qui pa	r nature	ne contier	nt pas		
48	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale Rez de chaussée Chambre 1			D003			
70	conduits de naides / conduits	<u>Justification</u> : Matériau ou pro d'amiante	duit qui pa	nature	ne contier	nt pas		
EΩ	59 Conduits de fluides / Conduits	Maison principale Rez de chaussée WC			D004			
33		<u>Justification</u> : Matériau ou pro d'amiante	duit qui pa	r nature	ne contier	nt pas		
72	73 Conduits de fluides / Conduits	Maison principale Rez de chaussée Chambre 2			D005			
73	Conduits de Huides / Conduits	<u>Justification</u> : Matériau ou pro d'amiante	duit qui pa	r nature	ne contier	nt pas		
102	Canduite de fluides / Canduite	Maison principale 1er étage Salle de bains			D006			
103	Conduits de fluides / Conduits	<u>Justification</u> : Matériau ou pro d'amiante	nt pas					
		Dépendance Rez de chaussée Grange	2		D008			
142	Conduits de fluides / Conduits	<u>Justification</u> : Matériau ou pro d'amiante	duit qui pa	nature	ne contier	nt pas		
450	Conduite de fluides / Co. L.	Dépendance Rez de chaussée Débarras n°1	2		D009			
150	Conduits de fluides / Conduits	<u>Justification</u> : Matériau ou pro d'amiante	duit qui pa	nature	ne contier	nt pas		
104	Conduite de fluides / Canduite	Dépendance Rez de chaussée Abri de jardin	2		D010			
194	Conduits de fluides / Conduits	<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient d'amiante						
200	Conduite de fluides / Canduite	Dépendance Rez de chaussée Atelier n°1	2		D011			
200	Conduits de fluides / Conduits	<u>Justification</u> : Matériau ou pro d'amiante	duit qui pa	nature	ne contier	nt pas		





É	LÉMENT DE CONSTRUCTION	Localisation		Dé	cision	F.0	Duf	Dist	
N°	COMPOSANT / PARTIE	Local	Paroi	ZSO	Réf.	— EC	Préco	Photo	
210	Conduits de fluides / Conduits	Dépendance Rez de chaussée Atelier n°2			D012				
210	conduits de naides y conduits	<u>Justification</u> : Matériau ou produi d'amiante	<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante						
		Dépendance 1er étage Grenier			D001				
254	Conduits de fluides / Conduits	<u>Justification</u> : Matériau ou produi d'amiante	it qui pai	nature	ne contie	ent pas			
262	Planchers / Revêtement	Maison principale 1er étage Salle de bain et wc	SO		D017				
203	263 synthétique	<u>Justification</u> : Matériau ou produi d'amiante	it qui pai	nature	ne contie	ent pas			
275	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale 1er étage Salle de bain et wc			D016				
2/3	Conduits de nuides / Conduits	<u>Justification</u> : Matériau ou produ d'amiante	it qui pai	nature	ne contie	ent pas			
276	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale 1er étage Salle de bain et wc			D015				
270	Conduits de nuides / Conduits	<u>Justification</u> : Matériau ou produ d'amiante							
287	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale 2ème étage Combles			D007				
287	Conduits de fluides / Conduits	<u>Justification</u> : Matériau ou produ d'amiante	it qui pai	nature	ne contie	ent pas			

APRES ANALYSE

Néant

ANNEXES

Obligations liées à l'état de conservation des matériaux et produits

MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B

Il s'agit des matériaux et produits autres que les flocages, les calorifugeages et les faux plafonds.

Critères utilisés dans la grille d'évaluation

En cas de présence de matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante (MPCA), les propriétaires doivent faire évaluer leur état de conservation par un opérateur de repérage certifié, au moyen d'une grille d'évaluation définie par arrêté ministériel (article R1334-21 du Code de la Santé Publique, arrêté du 12/12/2012).

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte : les agressions physiques intrinsèques au local ou zone (ventilation, humidité, etc...) selon que le risque est probable ou avéré ; la sollicitation des matériaux et produits liée à l'usage des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte. Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, un défaut d'entretien des équipements, etc...





Recommandations réglementaires

En fonction du résultat de l'évaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des produits et matériaux contenant de l'amiante, le rapport de repérage émet des recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes (arrêté du 12/12/2012):

■ EP : Évaluation périodique

Le type de matériau ou produit, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Nous préconisons une périodicité de 3 ans, comme pour les MPCA de la liste A.

AC1 : Action corrective de 1^{er} niveau

Le type de matériau ou produit, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

Cette action corrective consiste à :

- Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer;
- Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante;
- Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

AC2 : Action corrective de 2nd niveau

Le type de matériau ou produit, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action concernant l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

Cette action corrective consiste à :

- Prendre, tant que les mesures de protection ou de retrait n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante ; cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante ; durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique ;
- Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

En cas de travaux de confinement ou de retrait

Lorsque des travaux de confinement ou de retrait de matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiments occupés ou fréquentés, le propriétaire doit faire procéder à un **examen visuel** de l'état des surfaces traitées par un opérateur de repérage certifié, ainsi qu'à une **mesure d'empoussièrement** dans l'air (qui doit être inférieur ou égal à 5 fibres/litre) après démantèlement du dispositif de confinement (article R1334-29-3 du Code de la Santé Publique).





Notice d'information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org.

Rapports précédemment réalisés

DATE	Référence	Cabinet de diagnostics	Type de repérage	Conclusion	
09/03/2010	2010-03-4242 #A	CABINET D'EXPERTISES P.FERDINAND	Listes A & B	Présence de MPCA	

MPCA: Matériaux ou produit contenant de l'amiante

Plans et croquis

■ Planche 1/5 : Maison principale - Rez de chaussée

Planche 2/5 : Maison principale - 1er étage

■ Planche 3/5 : Maison principale - 2ème étage

Planche 4/5 : Dépendance - Rez de chaussée

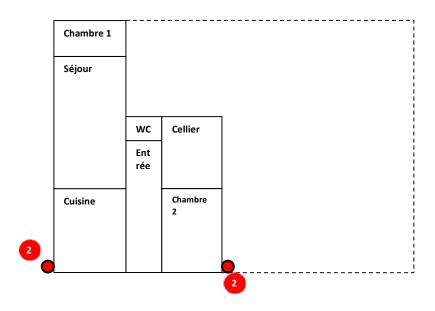
■ Planche 5/5 : Dépendance - 1er étage

	Légende										
0	Sondage		Zone amiantée								
8	Prélèvement	1	Élément amianté	Chaque pictogramme est accompagné d'un identifiant qui correspond : - Au numéro de l'élément de construction, pour les zones et les éléments amiantés ;							
\triangle	Local non visité	0	Investigation approfondie à réaliser	 À la référence du prélèvement ou du sondage, pour les prélèvements et les sondages. 							





PLANCHE D	E REPER	AGE USUEL			Adresse de l'immeuble:	Lieu-dit Tucos 65230 SARIAC MAGNOAC
N° dossier:	2019-04-	18282				
N° planche:	1/5	Version: 1	Туре:	Croquis		
Origine du pla	n: Cab	inet de diagnosti	С		Bâtiment – Niveau:	Maison principale - Rez de chaussée



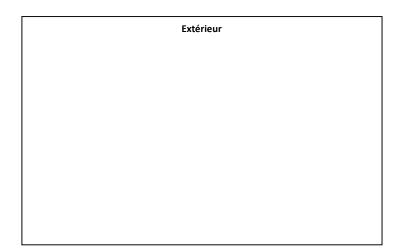






PLANCHE D	E REPER	AGE USUEL			Adresse de l'immeuble:	Lieu-dit Tucos 65230 SARIAC MAGNOAC
N° dossier:	2019-04-	18282				
N° planche:	2/5	Version: 1	Туре:	Croquis		
Origine du pla	<i>n:</i> Cab	inet de diagnosti	С		Bâtiment – Niveau:	Maison principale - 1er étage

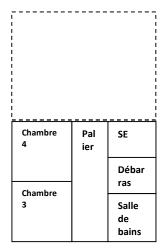






PLANCHE D	E REPER	AGE USUEL			Adresse de l'immeuble:	Lieu-dit Tucos 65230 SARIAC MAGNOAC
N° dossier:	2019-04-	18282				
N° planche:	3/5	Version: 1	Туре:	Croquis		
Origine du pla	an: Cab	inet de diagnosti	С		Bâtiment – Niveau:	Maison principale - 2ème étage

Combles	





PLANCHE D	E REPER	AGE USUEL			Adresse de l'immeuble:	Lieu-dit Tucos 65230 SARIAC MAGNOAC
N° dossier:	2019-04-	18282				
N° planche:	4/5	Version: 1	Туре:	Croquis		
Origine du pla	an: Cab	inet de diagnosti	5		Bâtiment – Niveau:	Dépendance - Rez de chaussée

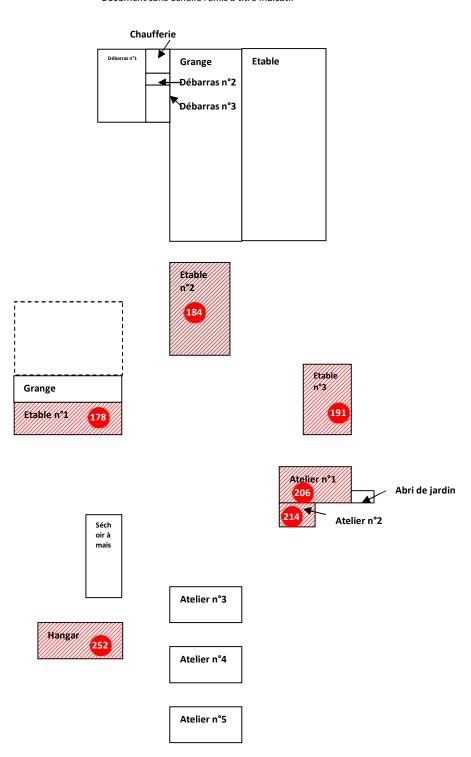






PLANCHE D	E REPER	AGE USUEL			Adresse de l'immeuble:	Lieu-dit Tucos 65230 SARIAC MAGNOAC
N° dossier:	2019-04-	18282				
N° planche:	5/5	Version: 1	Туре:	Croquis		
Origine du pla	an: Cab	inet de diagnosti	С		Bâtiment – Niveau:	Dépendance - 1er étage

Grenier





Attestation d'assurance



Certifications



Attestation d'indépendance

« Je soussigné Patrick FERDINAND, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
 - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit;
 - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »





CABINET D'EXPERTISES P.FERDINAND

Secteur Comminges et Hautes-Pyrénées 16 rue du Barry 31210 MONTREJEAU

Tél : 05 61 89 04 82 Mob : 06 38 81 99 21

cabinet.agenda.ferdinand@hotmail.fr

Mme Amanda HAND

Dossier N° 2019-04-18282 #P

Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)



DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

Adresse: Lieu-dit Tucos

65230 SARIAC MAGNOAC

Référence cadastrale : D / 307-308-3012-3014 à 317

Lot(s) de copropriété : sans objet N° étage : Sans objet

Nature du bâtiment : Maison individuelle Étendue de la prestation : Parties Privatives

Contexte de la mission :

Avant vente

Avant mise en location

 $\ \square$ Avant travaux dans les parties communes



IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE ET DU COMMANDITAIRE DU CONSTAT

Propriétaire : Mme Amanda HAND – 1596 chemin du Haut des Côtes 65230 SARIAC MAGNOAC

Donneur d'ordre : PROPRIETAIRE

OPERATEUR DU CONSTAT

Rapport édité le : 16/04/2019

Mission réalisée le : 15/04/2019

Auteur du constat : Stéphane DUPIN

Contrat d'assurance : ALLIANZ N° : 49 366 477

Validité : du 01/01/2019 au 31/12/2019

APPAREIL A FLUORESCENCE X

Modèle : **OXFORD INSTRUMENTS**

OXFORD HORIZON Pbi

N° de série :050354Date chargement source :05/02/2017Nature du radionucléide :Cd 109

Activité : 740MBq (20 mCi)



ÉTAT D'OCCUPATION DU BIEN

Si parties privatives, occupées : ☑ Oui ☐ Non
Par des enfants mineurs : ☐ Oui ☑ Non
Dont enfants de moins de 6 ans : ☐ Oui ☐ Non

CONCLUSION	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	303	47	256	0	0	0
Pourcentage	100,00 %	15.51 %	84.49 %	0 %	0 %	0 %







REALISATION DE LA MISSION

N° de dossier : 2019-04-18282 #P

Ordre de mission du : 05/03/2010

L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur

d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.

Opérateur de diagnostic : Stéphane DUPIN

Certification n°CPDI 4868 valide du 30/07/2018 au 29/07/2023 - ICERT - Park Affaires - Espace

Performance - Bât.K - 35760 ST GREGOIRE

Année de construction du bien : Antérieur à 1949

Accompagnateur(s) : Pas d'accompagnateur

Document(s) fourni(s) : Aucun

Moyens mis à disposition : Aucun

Laboratoire(s) d'analyses : Sans objet

Commentaires : Néant

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de diagnostic concerné.

CADRE REGLEMENTAIRE

- Articles L1334-5 à L1334-12 et R1334-10 à R1334-12 du Code de la Santé Publique
- Arrêté du 19/08/2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

<u>Nota</u>: L'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU CONSTAT

Cette mission consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti. Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Le constat porte sur les revêtements accessibles depuis le logement ou le cas échéant depuis les parties communes (voir « Étendue de la prestation » en première page), y compris les revêtements extérieurs (volets, portail, grille, etc.). La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que les buanderies, caves, garages, etc.





SYNTHESE DU CONSTAT

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été constaté l'absence de risque d'exposition au plomb.

À défaut d'un CREP des parties communes, le vendeur ne pourra pas être exonéré de la garantie contre les vices cachés concernant sa quote-part des parties communes.

Le présent constat ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

SITUATIONS DE RISQUE DE SATURNISME INFANTILE	Oui	Non
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3		Х
L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3		Х
SITUATIONS DE DEGRADATION DU BATI	Oui	Non
Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré		х

Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce

Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité

X

Locaux ou parties de locaux non visités

Néant

Constatations diverses

Néant

METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements sont réalisées selon le cadre réglementaire défini précédemment.

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1^{er} janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles, etc. (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

En cas d'unité de diagnostic (UD) située à une hauteur supérieure à 3 mètres, il appartient au propriétaire de prendre les dispositions nécessaires, en accord avec la réglementation du travail, pour permettre au diagnostiqueur de réaliser les mesures de concentration en plomb sur celle-ci, faute de quoi le constat n'aurait de valeur que pour les unités diagnostiquées.

Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 3) : 1 mg/cm².





Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²);
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²);
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le(s) croquis et dans le(s) tableau(x) des mesures est la suivante :

- La zone de l'accès au local est nommée « A » et est reportée sur le(s) croquis ; les autres zones sont nommées « B », « C », « D », ...
 dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- La zone « plafond » est nommée « PL » ;
- La zone « sol » est nommée « SO ».

Les unités de diagnostic (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le(s) tableau(x) des mesures selon les indications suivantes, en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

Nota : Une unité de diagnostic (UD) correspond à un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

CONCENTRATION EN PLOMB	Nature de la dégradation	État de conservation	Classement
< seuil			0
		Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
≥ seuil	Usure par friction, traces de chocs, microfissures	État d'usage (EU)	2
	Pulvérulence, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes	Dégradé (D)	3

LOCAUX VISITES & RESULTATS DES MESURES

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
1					Étalonnage	1,0			
602					Étalonnage	1,0			

Maison principale Rez de chaussée Extérieur

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
2		A	Avenada da kaik Daia		Droite	0,1	0		
3	- Avancées de toit	Bois	Gauche	0,5		U			

Nombre d'unités de diagnostic : 1 Nombre de mesures : 2

Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 : 0 %

Risque de saturnisme infantile : Non Dégradation du bâti : Non





Maison principale Rez de chaussée Entrée

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation								
4	D	Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,5		0									
5	U	relietre - Exterieur	BOIS	Pelliture	Dormant	0,6		U									
6	D	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,4		0									
7	<i>D</i>	renetre - interieur	BOIS	reinture	Dormant	0,6		0									
8					Haut gauche	0,4											
9	Α	Mur	Peinture		Haut gauche	0,4		0									
10	А	iviui	remture		Bas droite	0,5		U									
11					Bas droite	0,6											
12					Bas droite	0,3											
13	В	Mur	Peinture		Haut gauche	0,3		0									
14	D		Mur	iviur	wur	iviui	remture		Haut gauche	0,3		U					
15					Bas droite	0,4											
16					Bas droite	0,3											
17	С	Mur	Peinture		Bas droite	0,3		0									
18	C		iviur	Mur	iviui	iviui	iviui	iviui	iviui	iviui	Peinture	Peinture		Haut gauche	0,3	_	
19							Haut gauche	0,3									
20					Bas droite	0,4											
21	_	D. de com	Mur	N.A	N.4	NA	Peinture		Bas droite	0,4		0					
22	D	iviur	Peinture		Haut gauche	0,6		0									
23									Haut gauche	0,6							
24	PL	Plafond	Peinture		Milieu	0,3		0									
25	PL_	ridioliu	remiture		Milieu	0,4		<u> </u>									
26		Plancher	Carrolage		Nord	0,5											
27		Platicilet	Carrelage		Sud	0,6		0									
28	Α	Porte - Cadre	Bois	Peinture	Milieu	0,4		0									
29	Α	Porte - Extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,4		0									
-		Plinthe(s)	Faïence		Mesure inutile				Absence de revêtement								

Nombre d'unités de diagnostic : 11

Nombre d'unités de classe 3 : 0

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non

Nombre de mesures : 26 % d'unités de classe 3 : 0 %





Maison principale Rez de chaussée Cuisine

N° DE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement	Localisation de	Mesure	État de	Classe-	Observations /				
MESURE				apparent	la mesure	(mg/cm ²)	conser.	ment	Nature dégradation				
30		Cheminée	Bois		Milieu	0,5		0					
31					Milieu	0,6							
32	В	Fenêtre - Dormant	Pvc		Milieu	0,2		0					
33					Milieu	0,3							
34	С	Fenêtre - Dormant	Pvc		Milieu	0,5		0					
35					Milieu	0,6							
36	В	Fenêtre - Ouvrant	Pvc		Milieu	0,3	·	0					
37		extérieur			Milieu	0,3							
38	С	Fenêtre - Ouvrant	Pvc		Milieu	0,3		0					
39		extérieur			Milieu	0,3							
40	В	Fenêtre - Ouvrant	Pvc		Milieu	0,1		0					
41		intérieur	7 VC		Milieu	0,2							
42	С	Fenêtre - Ouvrant	Pvc		Milieu	0,1		0					
43	C	intérieur	FVC		Milieu	0,2		U					
44					Bas droite	0,1							
45		N 4	Faïanaa		Bas droite	0,1		0					
46		Mur	Faïence		Haut gauche	0,5		0					
47					Haut gauche	0,6	•						
48					Bas droite	0,3							
49					Bas droite	0,3	•						
50	Α	Mur	Peinture		Haut gauche	0,5	•	0					
51					Haut gauche	0,6							
52					Bas droite	0,2							
53					Bas droite	0,3	•						
54	В	Mur	Mur	Peinture	Peinture	Peinture		Haut gauche	0,3	•	0		
55					Haut gauche	0,4	_						
56					Bas droite	0,1							
57					Bas droite	0,2	•						
58	С	Mur	Mur	Mur	Mur	Mur	Peinture		Haut gauche	0,6	0	0	
59					Haut gauche	0,6							
60					Haut gauche	0,1							
61					Haut gauche	0,1	•						
62	D	Mur	Peinture		Bas droite	0,5		0					
63					Bas droite	0,6							
64					Milieu	0,3							
65	PL	Plafond	Lambris bois		Milieu	0,3	•	0					
66					Sud	0,4							
67		Plancher	Carrelage		Nord	0,1		0					
68					INOLU	0,3							
	Α	Porte - Dormant	Bois	Peinture				0					
69						0,6							
70	D	Porte - Dormant	Bois	Peinture		0,2		0					
71					p. 4*1* -	0,3							
72	Α	Porte - Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,3		0					
73					Milieu	0,4							
74	D	Porte - Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu	0,4	- 0						
75		extérieur			Milieu	0,4							
76	Α	Porte - Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu	0,5		0					
77		intérieur			Milieu	0,6							
78	D	Porte - Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu	0,5		0					





N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
79		intérieur			Milieu	0,5			
80		Da = = = = = = = +/=)	Porte(s) et		Droite	0,1		0	
81		Rangement(s)	étagère(s) bois		Gauche	0,6		0	
82	В	Volet - Ferronnerie	Bois	Peinture		0,6		0	
83	В	voiet - Ferronnerie	BOIS	Peinture		0,6		U	
84		Volet - Ferronnerie	Deis	Peinture		0,2		0	
85	С	voiet - Ferronnerie	Bois	Peinture		0,3		0	
86	В	Volet - Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,3	- 0	0	
87	ט		BOIS	Peinture	Milieu	0,4		U	
88	С	Volet - Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu	0,3		0	
89	C	extérieur	BUIS	remture	Milieu	0,3		U	
90	В	Volet - Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu	0,3		0	
91	В	intérieur	BOIS	Peinture	Milieu	0,3		U	
92	С	Volet - Ouvrant	Deis	Dointuro	Milieu	0,3		0	
93	intérie	intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,3	•	0	
-		Plinthe(s)	Faïence		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : 28 Nombre de mesures : 64 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 : 0 %

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non

Maison principale Rez de chaussée Séjour

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
94		Cheminée	D-i-		Milieu	0,4		0	
95		Cneminee	Bois		Milieu	0,4	•	0	
96	С	Fenêtre droite -	Bois	Verni	Milieu	0,3		0	
97	C	Dormant	BOIS	verni	Milieu	0,3	•	U	
98	С	Fenêtre droite -	Bois	Verni	Milieu	0,1		0	
99	C	Ouvrant extérieur	BOIS	verni	Milieu	0,2		U	
100	С	Fenêtre droite -	Bois	Verni	Milieu	0,4		0	
101	C	Ouvrant intérieur	BOIS	verni	Milieu	0,4	•	U	
102	С	Fenêtre gauche -	Bois	Verni	Milieu	0,5		0	
103	C	Dormant	BOIS	verni	Milieu	0,6	•	U	
104		Fenêtre gauche -	Bois	Verni	Milieu	0,4	0		
105	С	Ouvrant extérieur	BOIS	verni	Milieu	0,4			
106	_	Fenêtre gauche -	D.::	\/:	Milieu	0,3		0	
107	С	Ouvrant intérieur	Bois	Verni	Milieu	0,3	•	0	
108					Haut gauche	0,2			
109	^	Mur	Plâtre	Peinture	Haut gauche	0,3		0	
110	Α	iviur	Platre	Peinture	Bas droite	0,5	0		
111					Bas droite	0,6	•		
112					Bas droite	0,5			
113		N.A	DIAtor	Daintona	Haut gauche	0,5		0	
114	В	Mur	Plâtre	Peinture	Bas droite	0,6	•	0	
115					Haut gauche	0,6	•		
116					Haut gauche	0,2			
117	С	Mur	Plâtre	Peinture	Haut gauche	0,3	0		
118					Bas droite	0,5	•		





N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
119					Bas droite	0,6			
120					Bas droite	0,2			
121	D	Mur	Plâtre	Daintura	Bas droite	0,2	•	0	
122	D	iviur	Platre	Peinture	Haut gauche	0,6		U	
123					Haut gauche	0,6			
124	PL	Plafond	Dointuro		Milieu	0,2		0	
125	PL	Plaioliu	Peinture		Milieu	0,3		U	
126		Plancher	Carrelage		Nord	0,2		0	
127		Platicilei	Carrelage		Sud	0,5		U	
128	Α	Porte - Dormant	Bois	Peinture		0,5		0	
129	А	Porte - Dormant	DUIS	Pelliture		0,5		U	
130	Α	Porte - Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu	0,4		0	
131	Α	extérieur	DUIS	Pelliture	Milieu	0,5		U	
132	Α	Porte - Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu	0,1		0	
133	Α	intérieur	DUIS	Pelliture	Milieu	0,2		U	
134	С	Volet droite -	Bois	Verni		0,6		0	
135		Ferronnerie	DOIS	Verili		0,6		0	
136	С	Volet droite -	Bois	Verni	Milieu	0,1		0	
137		Ouvrant extérieur	DOIS	Verili	Milieu	0,2		0	
138	С	Volet droite -	Bois	Verni	Milieu	0,1	-	0	
139		Ouvrant intérieur	DOIS	Verili	Milieu	0,2		0	
140	С	Volet gauche -	Bois	Verni		0,3		0	
141		Ferronnerie	DOIS	Verili		0,3			
142	С	Volet gauche -	Bois	Verni	Milieu	0,4	-	0	
143		Ouvrant extérieur	D013	Verm	Milieu	0,5			
144	С	Volet gauche -	Bois	Verni	Milieu	0,1		0	
145		Ouvrant intérieur	סוטם	VEIIII	Milieu	0,2			
-		Plinthe(s)	Faïence		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : 23 Nombre de mesures : 52 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 : 0 %

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non

Maison principale Rez de chaussée Chambre 1

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
146	В	Fenêtre - Cadre	Pvc		Milieu	0,4		0	
147	В	Fenêtre - Extérieur	Pvc		Milieu	0,4		0	
148	В	Fenêtre - Intérieur	Pvc		Milieu	0,4		0	
149					Haut gauche	0,3			
150	Α	N.4	Peinture		Haut gauche	0,3		0	
151	А	Mur	Peinture		Bas droite	0,4		U	
152					Bas droite	0,5			
153					Bas droite	0,4			
154	n	N.4	Peinture		Bas droite	0,4		0	
155	В	B Mur	Pemture		Haut gauche	0,4		0	
156					Haut gauche	0,5	-		
157		N.4	Dointuro		Haut gauche	0,2		0	
158	- C Mur	Peinture		Bas droite	0,3	-	0		





N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
159					Bas droite	0,3			
160					Haut gauche	0,3	•		
161					Haut gauche	0,2			
162	D	Mur	Peinture		Haut gauche	0,2		0	
163	D	iviur	remture		Bas droite	0,4		U	
164					Bas droite	0,5	•		
165	PL	Plafond	Peinture		Milieu	0,4		0	
166	PL	Plaioliu	Peinture		Milieu	0,5	•	U	
167		Plancher	Carrelage		Nord	0,2		0	
168		Platicilei	Carrelage		Sud	0,4		U	
169	Α	Porte - Dormant	Bois	Verni		0,4		0	
170	А	Porte - Dormant	DUIS	veriii		0,5		U	
171	۸	Porte - Ouvrant	Bois	Verni	Milieu	0,2		0	
172	Α	extérieur	DUIS	veriii	Milieu	0,3		U	
173	А	Porte - Ouvrant	Bois	Verni	Milieu	0,3		0	
174	А	intérieur	DUIS	veriii	Milieu	0,3		U	
175	В	Volet - Intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,4		0	
-		Plinthe(s)	Faïence		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : **14**Nombre d'unités de classe 3 : **0**

Risque de saturnisme infantile : Non Dégradation du bâti : Non Nombre de mesures : 30 % d'unités de classe 3 : 0 %

Maison principale Rez de chaussée WC

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
176					Haut gauche	0,2			
177	^	Mur	Peinture		Haut gauche	0,3		0	
178	Α	iviur	Peinture		Bas droite	0,4		0	
179					Bas droite	0,5			
180					Bas droite	0,4			
181	n	Mur	Peinture		Haut gauche	0,4		0	
182	В	iviur	Peinture		Bas droite	0,5		0	
183					Haut gauche	0,5			
184					Bas droite	0,1			
185	С	Mur	Peinture		Bas droite	0,2		0	
186	C	iviui	remture		Haut gauche	0,5		U	
187					Haut gauche	0,6			
188					Bas droite	0,2			
189	D	Mur	Peinture		Bas droite	0,2		0	
190	D	iviui	remture		Haut gauche	0,4		U	
191					Haut gauche	0,5			
192	PL	Plafond	Peinture		Milieu	0,1		0	
193	PL	Piaioliu	remture		Milieu	0,1		U	
194		Plancher	Carrelage		Nord	0,1		0	
195		Platicilet	Carrelage		Sud	0,6		U	
196	А	Porte - Dormant	Bois	Peinture		0,6		0	
197	Α	Forte - Dormant	DUIS	remuie		0,6		U	
198	Α	Porte - Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu	0,1		0	<u> </u>





N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
199		extérieur			Milieu	0,1			
200	^	Porte - Ouvrant	Daia	Daintona	Milieu	0,1		0	
201	А	intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,2		0	
-		Plinthe(s)	Faïence		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : 10 Nombre de mesures : 26 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 : 0 %

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non

Maison principale Rez de chaussée Cellier

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
202	DI	Plafond	Bois		Milieu	0,2		0	
203	PL	Plaioliu	BOIS		Milieu	0,3		0	
204		Plancher	Béton		Nord	0,4		0	
205		Plancher	Beton		Sud	0,5		0	
206		Portail	Bois	Peinture	Milieu	0,2		0	
207		Portaii	DUIS	Pelliture	Milieu	0,2		U	
208	Α	Porte - Dormant	Bois	Peinture		0,2		0	
209	А	Porte - Dormant	BOIS	remture		0,3		U	
210	^	Porte - Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu	0,1		0	
211	Α	extérieur	BUIS	Peinture	Milieu	0,1		U	
212	^	Porte - Ouvrant	D-i-	Daiatuus	Milieu	0,5		0	
213	Α	intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,5	-	0	
-		Mur	Brique		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : 7 Nombre de mesures : 12 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 : 0 %

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non

Maison principale Rez de chaussée Chambre 2

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
214	D	Fenêtre - Dormant	Pvc		Milieu	0,3		0	
215	U	renetre - Dormant	PVC		Milieu	0,4		0	
216	D	Fenêtre - Ouvrant	Pvc		Milieu	0,2		0	
217	D	extérieur	PVC		Milieu	0,3	•	U	
218	D	Fenêtre - Ouvrant	Pvc		Milieu	0,5		0	
219	U	intérieur	PVC		Milieu	0,6	•	U	
220					Bas droite	0,1			
221		N.A	Farduit since at	Daiatona	Bas droite	0,2		0	
222	Α	Mur	Enduit ciment	Peinture	Haut gauche	0,6		0	
223					Haut gauche	0,6	•		
224					Bas droite	0,2			
225	В	NALLE	Faduit simont	Dointuro	Bas droite	0,3		0	
226	В	Mur	Enduit ciment	Peinture	Haut gauche	0,3		0	
227					Haut gauche	0,4	· 		
228	С	Mur	Enduit ciment	Peinture	Bas droite	0,2		0	





N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
229					Bas droite	0,2			
230					Haut gauche	0,6			
231					Haut gauche	0,6			
232					Haut gauche	0,1			
233	D	Mur	Enduit ciment	Peinture	Bas droite	0,2		0	
234	D	iviui	Enduit ciment	Pelliture	Haut gauche	0,2		U	
235					Bas droite	0,3			
236					Bas droite	0,3			
237		Mur	Faïence		Bas droite	0,3		0	
238		iviui	raience		Haut gauche	0,5		U	
239					Haut gauche	0,6			
240	PL	Plafond	Lambris bois		Milieu	0,5		0	
241	F L	Fiaioliu	Lambins bois		Milieu	0,5			
242		Plancher	Carrelage		Sud	0,2		0	
243		Flancher	Carrelage		Nord	0,6			
244	Α	Porte - Dormant	Bois	Peinture		0,2	-	0	
245		Torte - Dormant	DOIS	remture		0,2			
246	Α	Porte - Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu	0,2	-	0	
247		extérieur		Temedie	Milieu	0,2			
248	Α	Porte - Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu	0,5		0	
249		intérieur	D013	remture	Milieu	0,5			
250	D	Volet - Ferronnerie	Bois	Peinture	-	0,3		0	
251		voict refrontierie	D013	Temedie		0,3			
252	D	Volet - Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu	0,5		0	
253		extérieur		- Cincurc	Milieu	0,5			
254	D	Volet - Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu	0,3		0	
255		intérieur	5013	i cintui c	Milieu	0,3			
-		Plinthe(s)	Faïence		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : 17
Nombre d'unités de classe 3 : 0
Risque de saturnisme infantile : Non

Dégradation du bâti :

Nombre de mesures : 42 % d'unités de classe 3 : 0 %

Maison principale 1er étage Palier

Non

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
256		Fenêtre - Dormant	Dire		Milieu	0,2		0	
257	С	Fenetre - Dormant	Pvc		Milieu	0,2	•	0	
258	С	Fenêtre - Ouvrant	Pvc		Milieu	0,1		0	
259	C	extérieur	PVC		Milieu	0,1	•	U	
260	С	Fenêtre - Ouvrant	Pvc		Milieu	0,5		0	
261	C	intérieur	PVC		Milieu	0,5		U	
262					Bas droite	0,2			
263	Α	Mur	Peinture		Haut gauche	0,2		0	
264	А	iviur	Peinture		Bas droite	0,3		U	
265					Haut gauche	0,3	•		
266					Bas droite	0,4			
267	В	Mur	Peinture		Haut gauche	0,4		0	
268					Haut gauche	0,4			





N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
269					Bas droite	0,5			
270					Bas droite	0,1			
271	С	Mur	Peinture		Bas droite	0,2		0	
272	C	iviui	remuie		Haut gauche	0,5		O	
273					Haut gauche	0,5			
274					Bas droite	0,1			
275	D	Mur	Peinture		Bas droite	0,1		0	
276	D	iviui	reiliture		Haut gauche	0,5		U	
277					Haut gauche	0,6			
278	PL	Plafond	Papier peint	Peinture	Milieu	0,3		0	
279	F L	Flatoliu	rapiei peiiit	remture	Milieu	0,4		0	
280		Plancher	Bois		Nord	0,2		0	
281		rianchei	DOIS		Sud	0,5			
282	В	Plinthe(s)	Bois	Verni	Milieu	0,2		0	
283	D	Pillitile(S)	BUIS	verni	Milieu	0,2		U	
284	С	Plinthe(s)	Bois	Verni	Milieu	0,6		0	
285		rinthe(s)	BOIS	verni	Milieu	0,6		0	
286	D	Plinthe(s)	Bois	Verni	Milieu	0,4		0	
287	D	rinithe(s)	BOIS	verni	Milieu	0,4		U	
288	С	Volet - Ferronnerie	Bois	Peinture		0,1		0	
289	C	voiet - Ferronnierie	BUIS	Pelliture		0,2		U	
290	С	Volet - Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu	0,1		0	
291		extérieur	BUIS	Peinture	Milieu	0,2		0	
292	С	Volet - Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu	0,2		0	
293		intérieur	DUIS	remiture	Milieu	0,2		U	

Nombre d'unités de diagnostic : **15**Nombre d'unités de classe 3 : **0**

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non

Nombre de mesures : 38 % d'unités de classe 3 : 0 %

Maison principale 1er étage Débarras

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
294		Plancher	Bois		Nord	0,3		0	
295		Plantifier	BOIS		Sud	0,3		U	
296	^	Porte - Dormant	Dois	Vorni		0,3		0	
297	Α	Porte - Dormant	Bois	Verni		0,3		0	
298		Porte - Ouvrant	D-i-	\/:	Milieu	0,2		0	
299	Α	extérieur	Bois	Verni	Milieu	0,3		0	
300	^	Porte - Ouvrant	Bois	Vorni	Milieu	0,3		0	
301	Α	intérieur	BOIS	Verni	Milieu	0,3		0	
-		Mur	Blocs béton		Mesure inutile				Absence de revêtement
-		Mur	Brique		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	PL	Plafond	Bois		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	PL	Plafond	Laine d'isolation		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : 8 Nombre de mesures : 8





Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 : 0 %

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non

Maison principale 1er étage Salle de bain et wc

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
302	D	Fenêtre - Extérieur	Pvc		Dormant	0,3		0	
303	U	relietie - Exterieur	PVC		Ouvrant	0,4		U	
304	D	Fenêtre - Intérieur	Pvc		Dormant	0,5		0	
305	U	renetre - interieur	PVC		Ouvrant	0,6		U	
306	В	Mur	Faïence		< 1 m	0,5		0	
307	ь	iviui	raience		> 1 m	0,6		U	
308	С	Mur	Faïence		> 1 m	0,1		0	
309		iviui	raience		< 1 m	0,3		U	
310	D	Mur	Faïence		< 1 m	0,3		0	
311	<u>U</u>	iviui	raience		> 1 m	0,3		U	
312	٨	Mur	Placoplâtre		< 1 m	0,4		0	
313	Α	iviui	Placoplatie		> 1 m	0,6		U	
314	В	Mur	Placoplâtre		> 1 m	0,1		0	
315	ь	IVIUI	Flacoplatie		< 1 m	0,6		0	
316	С	Mur	Placoplâtre		< 1 m	0,3		0	
317		IVIUI	Flacoplatie		> 1 m	0,4		0	
318	D	Mur	Placoplâtre		< 1 m	0,1		0	
319	<u>U</u>	iviui	Placoplatie		> 1 m	0,5		U	
320	PL	Plafond	Placoplâtre		Nord	0,1		0	
321	PL	Platotiu	Placoplatie		Sud	0,3		U	
322	SO	Plancher	Revêtement		Nord	0,2		0	
323	30	ridiiciiei	plastique collé		Sud	0,2		<u> </u>	
324		Plinthe(s)	Bois	Verni	Droite	0,1		0	
325		Fillitile(5)	DUIS	veiiii	Gauche	0,6		<u> </u>	
326	А	Porte	Bois	Verni	Dormant	0,2		0	
327		FUILE	DOIS	VCIIII	Ouvrant	0,6			

Nombre d'unités de diagnostic : 13 Nombre de mesures : 26 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 : 0 %

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non

Maison principale 1er étage Salle de bains

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
328	D	Conâtro Dormant	Dais	Peinture	Milieu	0,2		0	
329	D	Fenêtre - Dormant	Bois	Peinture	Milieu	0,2	•	0	
330	D	Fenêtre - Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu	0,3		0	
331	D	extérieur	BOIS	Peinture	Milieu	0,3	•	U	
332	D	Fenêtre - Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu	0,1		0	
333	D	intérieur	BOIS	Peinture	Milieu	0,2		U	
334					Bas droite	0,2			
335	٨	Mur	Peinture		Bas droite	0,3		0	
336	Α	Mur	remlure		Haut gauche	0,5		U	
337					Haut gauche	0,5	•		
338	В	Mur	Peinture		Haut gauche	0,5		0	





N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
339					Bas droite	0,6			
340					Bas droite	0,6			
341					Haut gauche	0,6			
342					Haut gauche	0,2			
343	С	Mur	Peinture		Haut gauche	0,3		0	
344	C	iviui	Pelliture		Bas droite	0,6		U	
345					Bas droite	0,6			
346					Haut gauche	0,4			
347	_	Name	Dointuro		Haut gauche	0,4		0	
348	D	Mur	Peinture		Bas droite	0,6		0	
349					Bas droite	0,6			
350	۸	Mur	Plâtre	nu	< 1 m	0,4		0	
351	Α	Mur	Platfe	nu	> 1 m	0,6		0	
352	n	Name	Plâtre		< 1 m	0,4		0	
353	В	Mur	Platfe	nu	> 1 m	0,4		0	
354	С	Mur	Plâtre	nu	< 1 m	0,5		0	
355	C	iviur	Platfe	nu	> 1 m	0,6		U	
356	D	Mur	Plâtre	nu	< 1 m	0,3		0	
357	U	iviui	Platie	nu	> 1 m	0,5		U	
358	DI	Plafond	Peinture		Milieu	0,1		0	
359	PL	Plaioliu	Peinture		Milieu	0,1		U	
360		Dlanchor	Carrelage		Nord	0,3		0	
361		Plancher	Carrelage		Sud	0,4		0	
362	Α	Porte - Dormant	Bois	Verni	_	0,5		0	
363	А	Porte - Dormant	BUIS	verni		0,5		U	
364	Α	Porte - Ouvrant	Bois	Verni	Milieu	0,3		0	
365	А	extérieur	BUIS	verni	Milieu	0,4		U	
366	^	Porte - Ouvrant	Dois	Vorni	Milieu	0,3		0	
367	Α	intérieur	Bois	Verni	Milieu	0,3	•	U	
368	D	Volet - Ferronnerie	Doin	Dointura		0,5		0	
369		voiet - remonnerie	Bois	Peinture		0,6	-	U	
370		Volet - Ouvrant	Do:s	Dointura	Milieu	0,4			
371	D	extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,4	· 	0	
372	D	Volet - Ouvrant	Do:s	Dointura	Milieu	0,5		0	
373	ט	intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,5		U	

Nombre d'unités de diagnostic : 19
Nombre d'unités de classe 3 : 0
Risque de saturnisme infantile : Non

Dégradation du bâti :

Nombre de mesures : 46 % d'unités de classe 3 : 0 %

Maison principale 1er étage Chambre 3

Non

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
374	В	Fenêtre - Dormant	Pvc		Milieu	0,5		0	
375	ь	renetre - Dormant	PVC		Milieu	0,6		U	
376		Fenêtre - Dormant	Due		Milieu	0,6		0	
377	C	renetre - Dormant	Pvc		Milieu	0,6	•	0	
378	В	Fenêtre - Ouvrant	Due		Milieu	0,4		0	
379	В	extérieur	Pvc		Milieu	0,5	•	U	
380	С	Fenêtre - Ouvrant	Pvc		Milieu	0,4		0	





N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
381		extérieur		- PP-	Milieu	0,4			
382		Fenêtre - Ouvrant			Milieu	0,3			
383	В	intérieur	Pvc		Milieu	0,3		0	
384		Fenêtre - Ouvrant			Milieu	0,4			
385	С	intérieur	Pvc		Milieu	0,5		0	
386					Bas droite	0,2			
387					Bas droite	0,3	•		
388	Α	Mur	Peinture		Haut gauche	0,4		0	
389					Haut gauche	0,5			
390					Haut gauche	0,3			
391					Haut gauche	0,4			
392	В	Mur	Peinture		Bas droite	0,5		0	
393					Bas droite	0,6	•		
394					Bas droite	0,1			
395					Bas droite	0,2			
396	С	Mur	Peinture		Haut gauche	0,5		0	
397					Haut gauche	0,5			
398					Haut gauche	0,1			
399					Bas droite	0,2			
400	D	Mur	Peinture		Haut gauche	0,2	•	0	
401					Bas droite	0,3	•		
402					Milieu	0,3			
403	PL	Plafond	Papier peint	Peinture	Milieu	0,4		0	
404					Sud	0,4			
405		Plancher	Bois		Nord	0,4		0	
406					Milieu	0,5			
407	Α	Plinthe(s)	Bois	Verni	Milieu	0,6		0	
408					Milieu	0,6			
409	В	Plinthe(s)	Bois	Verni	Milieu	0,6		0	
410					Milieu	0,6			
411	С	Plinthe(s)	Bois	Verni	Milieu	0,6		0	
412					Milieu	0,4			
413	D	Plinthe(s)	Bois	Verni	Milieu	0,4		0	
414						0,2			
415	Α	Porte - Dormant	Bois	Verni		0,2		0	
416		Porte - Ouvrant			Milieu	0,1			
417	Α	extérieur	Bois	Verni	Milieu	0,2	•	0	
418		Porte - Ouvrant			Milieu	0,4			
419	Α	intérieur	Bois	Verni	Milieu	0,4	•	0	
420						0,2			
421	В	Volet - Ferronnerie	Bois	Peinture	-	0,3		0	
422						0,4			
423	С	Volet - Ferronnerie	Bois	Peinture		0,4	•	0	
424		Volet - Ouvrant			Milieu	0,1			
425	В	extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,2	•	0	
426		Volet - Ouvrant			Milieu	0,1			
427	С	extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,2		0	
428		Volet - Ouvrant			Milieu	0,1			
429	В	intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,1		0	
430	С	Volet - Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu	0,2		0	
-130		voice ouviding	2013	. ciliture	cu	J,2		<u> </u>	





N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
431		intérieur			Milieu	0,3			

Nombre d'unités de diagnostic : 25 Nombre de mesures : 58 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 : 0 %

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non

Maison principale 1er étage Chambre 4

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation	
432		Canâtra Darmant	Due		Milieu	0,4		0		
433	С	Fenêtre - Dormant	Pvc		Milieu	0,5		0		
434		Fenêtre - Ouvrant	Due		Milieu	0,1		0		
435	С	extérieur	Pvc		Milieu	0,1		0		
436		Fenêtre - Ouvrant	Desa		Milieu	0,4		0		
437	С	intérieur	Pvc		Milieu	0,4		0		
438					Bas droite	0,6				
439			Database		Bas droite	0,6		0		
440	Α	Mur	Peinture		Haut gauche	0,6		0		
441					Haut gauche	0,6				
442					Haut gauche	0,2				
443		N.A	Daintona		Haut gauche	0,2		0		
444	В	Mur	Peinture		Bas droite	0,6		0		
445					Bas droite	0,6				
446					Bas droite	0,3				
447	•	N.A	Daintona		Bas droite	0,4		0		
448	С	Mur	Peinture		Haut gauche	0,4		0		
449					Haut gauche	0,4				
450					Haut gauche	0,5				
451		Mur	Mur	Database		Bas droite	0,6		0	
452	D		Peinture		Bas droite	0,6		0		
453					Haut gauche	0,6				
454	D.	Distant.	Dalat		Milieu	0,3				
455	PL	Plafond	Peinture		Milieu	0,4		0		
456		Diamakan	D-i-		Nord	0,4		0		
457		Plancher	Bois		Sud	0,5		0		
458		DI alle (a)	D.:	Marie	Milieu	0,5		0		
459	Α	Plinthe(s)	Bois	Verni	Milieu	0,6		0		
460		DI H. (.)	D. C.	Marie	Milieu	0,5				
461	В	Plinthe(s)	Bois	Verni	Milieu	0,6		0		
462		Diath (a)	D-i-	\/:	Milieu	0,3		0		
463	С	Plinthe(s)	Bois	Verni	Milieu	0,3		0		
464		Dlintha(a)	Do:s	\/o==:	Milieu	0,3				
465	D	Plinthe(s)	Bois	Verni	Milieu	0,4		0		
466	^	Porto - Dormant	Pois	Vorni		0,1		0		
467	Α	Porte - Dormant	Bois	Verni		0,1				
468	^	Porte - Ouvrant	Do:s	\/o==:	Milieu	0,6				
469	Α	extérieur	Bois	Verni	Milieu	0,6		0		
470	^	Porte - Ouvrant	Do:-	\/:	Milieu	0,1				
471	Α	intérieur	Bois	Verni	Milieu	0,1		0		
472	С	Volet - Ferronnerie	Bois	Peinture		0,5		0		





N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
473						0,6			
474	_	Volet - Ouvrant	Bois	Dointuro	Milieu	0,6		0	
475	C	extérieur	BOIS	Peinture	Milieu	0,6		Ü	
476	C	Volet - Ouvrant	Pois	Dointuro	Milieu	0,3		0	
477		intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,4	•	U	

Nombre d'unités de diagnostic : 19 Nombre de mesures : 46 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 : 0 %

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non

Dépendance Rez de chaussée Débarras n°1

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
478					Bas droite	0,1			
479		D. 4	Faduit simont	Daintura	Bas droite	0,2	•	0	
480		Mur	Enduit ciment	Peinture	Haut gauche	0,4		0	
481					Haut gauche	0,4	•		
482		Portail	Bois		Milieu	0,1		0	
483		PORtali	BOIS		Milieu	0,2		0	
484		Dorto Dormont	Deis	Peinture		0,5		0	
485		Porte - Dormant	Bois	Pelliture		0,6		0	
486		Porte - Ouvrant	D-i-	Daintona	Milieu	0,3		0	
487		extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,3		0	
488		Porte - Ouvrant	D-i-	Daintura	Milieu	0,1		0	
489		intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,1		0	
-		Mur	Brique		Mesure inutile				Absence de revêtement
-		Mur	Crépi		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	PL	Plafond	Bois		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : 8 Nombre de mesures : 12 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 : 0 %

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non

Dépendance Rez de chaussée Chaufferie

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
490		Fenêtre - Dormant	Bois	Peinture	Milieu	0,5		0	
491		renetre - Dormant	BOIS	Peinture	Milieu	0,5		0	
492		Fenêtre - Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu	0,3		0	
493		extérieur	DOIS	remture	Milieu	0,4		U	
494		Fenêtre - Ouvrant	Pois	Dointuro	Milieu	0,4		0	
495		intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,5	•	U	
496					Haut gauche	0,1			
497		Mur	Enduit ciment	Dointuro	Haut gauche	0,2		0	
498		iviur	Enduit ciment	Peinture	Bas droite	0,6	•	0	
499					Bas droite	0,6	•		
500	PL	Plafond	Peinture		Milieu	0,4		0	_





N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
501					Milieu	0,5			
502		Danta Dannant	D-i-	Daiatona		0,3		0	_
503		Porte - Dormant	Bois	Peinture		0,3	•	0	
504		Porte - Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu	0,4		0	_
505		extérieur	BUIS	Peinture	Milieu	0,5		0	
506		Porte - Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu	0,2		0	
507		intérieur	BUIS	Peinture	Milieu	0,3	•	0	

Nombre d'unités de diagnostic : 8 Nombre de mesures : 18 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 : 0 %

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non

Dépendance Rez de chaussée Débarras n°2

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
508					Haut gauche	0,1			
509		N 4	Forderit since at	Daintura	Bas droite	0,2		0	
510		Mur	Enduit ciment	Peinture	Bas droite	0,2		0	
511					Haut gauche	0,2			
512		Porto Dormant	Bois	Peinture		0,1		0	
513		Porte - Dormant	BOIS	remture		0,2		U	
514		Porte - Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu	0,4		0	
515		extérieur	BOIS	Peinture	Milieu	0,5		U	
516		Porte - Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu	0,4		0	
517		intérieur	BOIS	Peinture	Milieu	0,4		U	
-		Mur	Brique		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	PL	Plafond	Placoplâtre		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : 6 Nombre de mesures : 10 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 : 0 %

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non

Dépendance Rez de chaussée Débarras n°3

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
518					Haut gauche	0,5			
519		Mur	Enduit ciment	Peinture	Haut gauche	0,5		0	
520		Mur	Enduit ciment	Peinture	Bas droite	0,6		U	
521					Bas droite	0,6	•		
522		Porte - Dormant	Bois	Peinture		0,1		0	
523		Forte - Dormant	BOIS	Peinture		0,1		0	
524		Porte - Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu	0,1		0	
525		extérieur	BOIS	reinture	Milieu	0,2		U	
526		Porte - Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu	0,4		0	
527		intérieur	BOIS	Pelliture	Milieu	0,5		U	
-	PL	Plafond	Lambris plastique		Mesure inutile				Matériau récent

Nombre d'unités de diagnostic : 5 Nombre de mesures : 10





Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 : 0 %

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non

Dépendance Rez de chaussée Etable n°1

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
528		Portail(s) Portillon(s)	Dois	Bois		0,4		0	_
529		Portali(s) Portilion(s)	BOIS		Milieu	0,4	•	U	
-		Mur	Crépi		Mesure inutile				Absence de revêtement
-		Mur	Enduit ciment		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	PL	Plafond	Charpente traditionnelle bois		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	PL	Plafond	Plaques fibres ciment		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : 5 Nombre de mesures : 2
Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 : 0 %

Risque de saturnisme infantile : Non Dégradation du bâti : Non

Dépendance Rez de chaussée Etable n°2

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
530		Fenêtre (s) -	D-i-		Milieu	0,5		0	
531		Dormant	Bois		Milieu	0,5	•	0	
532		Fenêtre (s) - Ouvrant	Bois		Milieu	0,4	0		
533		extérieur	BOIS		Milieu	0,5		U	
534		Fenêtre (s) - Ouvrant	Bois		Milieu	0,6		0	
535		intérieur	BOIS		Milieu	0,6	-	U	
536		Dorto(s) Dormant	Dois			0,4	0		
537		Porte(s) - Dormant	Bois			0,4	-	U	
538		Porte(s) - Ouvrant	Bois		Milieu	0,4	_	0	
539		extérieur	BOIS		Milieu	0,5		U	
540		Porte(s) - Ouvrant	Bois		Milieu	0,2	- 0		
541		intérieur	BOIS		Milieu	0,3		U	
-		Mur	Enduit ciment		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	PL	Plafond	Charpente traditionnelle bois		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	PL	Plafond	Plaques fibres ciment		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	PL	Plafond	Tuiles mécaniques		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : 10 Nombre de mesures : 12 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 : 0 %

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non





Dépendance Rez de chaussée Etable n°3

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
542		Darta(s) Darmont	Bois			0,4		0	_
543		Porte(s) - Dormant	BOIS			0,5	0		
544		Porte(s) - Ouvrant	Bois		Milieu	0,2		0	_
545		extérieur	BOIS		Milieu	0,2		U	
546		Porte(s) - Ouvrant	Bois		Milieu	0,1		0	
547		intérieur	BOIS		Milieu	0,1		U	
-		Mur	Béton		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	PL	Plafond	Charpente métallique		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	PL	Plafond	Charpente traditionnelle bois		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	PL	Plafond	Plaques fibres ciment		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : **7**Nombre d'unités de classe 3 : **0**

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non

Nombre de mesures : 6 % d'unités de classe 3 : 0 %

Dépendance Rez de chaussée Atelier n°1

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
548		Fenêtre (s) -	Bois		Milieu	0,3		0	_
549		Dormant	BUIS		Milieu	0,4		<u> </u>	
550		Fenêtre (s) - Ouvrant	Bois		Milieu	0,5		0	
551		extérieur	BOIS		Milieu	0,5			
552		Fenêtre (s) - Ouvrant	Bois		Milieu	0,3		0	
553		intérieur	D013		Milieu	0,3			
554					Bas droite	0,2			
555		Mur	Peinture		Bas droite	0,2		0	
556		iviui	remture		Haut gauche	0,3		U	
557					Haut gauche	0,3			
558	PL	Plafond	Peinture		Milieu	0,1		0	
559	r L	Flatoliu	remture		Milieu	0,1		0	
560		Porte - Dormant	Bois			0,3		0	
561		Forte - Dormant	BOIS			0,4			
562		Porte - Ouvrant	Bois		Milieu	0,1		0	
563		extérieur	BOIS		Milieu	0,1			
564		Porte - Ouvrant	Bois		Milieu	0,4		0	
565		intérieur	BOIS		Milieu	0,4		0	
-		Mur	Faïence		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	PL	Plafond	Charpente traditionnelle bois		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	PL	Plafond	Plaques fibres ciment		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : 11 Nombre de mesures : 18 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 : 0 %





Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non

Dépendance Rez de chaussée Atelier n°2

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
566		Fenêtre (s) -	Bois		Milieu	0,1		0	
567		Dormant	BOIS		Milieu	0,1		U	
568		Fenêtre (s) - Ouvrant	Bois		Milieu	0,1		0	
569		extérieur	BOIS		Milieu	0,1		U	
570		Fenêtre (s) - Ouvrant	Bois		Milieu	0,2		0	
571		intérieur			Milieu	0,3		U	
572		Porte - Dormant	Bois			0,4	0		
573		Forte - Dormant	BOIS			0,4		0	
574		Porte - Ouvrant	Bois	_	Milieu	0,2		0	
575		extérieur	BOIS		Milieu	0,2		0	
576		Porte - Ouvrant	Bois		Milieu	0,1		0	
577		intérieur	BOIS		Milieu	0,2			
-		Mur	Enduit ciment		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	PL	Plafond	Charpente traditionnelle bois		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	PL	Plafond	Plaques fibres ciment		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : 9 Nombre de mesures : 12 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 : 0 %

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non

Dépendance Rez de chaussée Atelier n°3

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
578		Fenêtre (s) -	Bois		Milieu	0,4		0	
579		Dormant	BOIS	Milieu 0,5		0,5		U	
580		Fenêtre (s) - Ouvrant	Bois		Milieu	0,6	0	0	
581		extérieur	BOIS		Milieu	0,6		U	
582		Fenêtre (s) - Ouvrant	Pois		Milieu	0,5		0	
583		intérieur	Bois —		Milieu	0,6		U	
584		Portail	Bois		Milieu	0,4		0	
585		Fortali	BOIS		Milieu	0,4		0	
-		Mur	Bois		Mesure inutile				Absence de revêtement
-		Mur	Béton		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	PL	Plafond	Charpente traditionnelle bois		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	PL	Plafond	Tôles ondulées		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : 8 Nombre de mesures : 8 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 : 0 %

Risque de saturnisme infantile : Non Dégradation du bâti : Non





Dépendance Rez de chaussée Atelier n°4

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
586		Fenêtre (s) -	Bois		Milieu	0,3		0	
587		Dormant	BOIS		Milieu	0,4	•	U	
588		Fenêtre (s) - Ouvrant	Bois		Milieu	0,2		0	
589		extérieur	BOIS		Milieu	0,2		0	
590		Fenêtre (s) - Ouvrant	Bois		Milieu	0,3	i	0	
591		intérieur	BOIS		Milieu	0,4			
592		Portail	Bois		Milieu	0,5	i	0	
593		roitali	BOIS		Milieu	0,5		0	
-		Mur	Bois		Mesure inutile				Absence de revêtement
-		Mur	Béton		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	PL	Plafond	Charpente traditionnelle bois		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	PL	Plafond	Tôles ondulées		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : 8 Nombre de mesures : 8 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 : 0 %

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non

Dépendance Rez de chaussée Atelier n°5

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
594		Fenêtre (s) -	D-i-		Milieu	0,3		0	
595		Dormant	Bois		Milieu	0,3	•	0	
596		Fenêtre (s) - Ouvrant	Bois		Milieu	0,5	- 0		
597		extérieur	BOIS		Milieu	0,6		U	
598		Fenêtre (s) - Ouvrant	Bois		Milieu	0,5		0	
599		intérieur	DOIS		Milieu	0,5		U	
600		Portail	Bois		Milieu	0,4		0	
601		Portaii	BOIS		Milieu	0,5		U	
-		Mur	Bois		Mesure inutile				Absence de revêtement
-		Mur	Béton		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	PL	Plafond	Charpente traditionnelle bois		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	PL	Plafond	Tôles ondulées		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : 8 Nombre de mesures : 8 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 : 0 %

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non





ANNEXES

Plans et croquis

Planche 1/5 : Maison principale - Rez de chaussée

Planche 2/5 : Maison principale - 1er étage

Planche 3/5 : Maison principale - 2ème étage

Planche 4/5 : Dépendance - Rez de chaussée

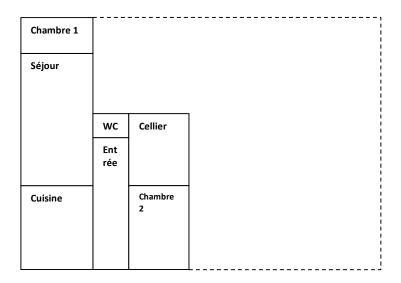
■ Planche 5/5 : Dépendance - 1er étage

	Légende									
	Mesure > 1 mg/cm² sur une unité de diagnostic classée 1 ou 2		Mesure > 1 mg/cm² sur une unité de diagnostic classée 3							
	Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer	•	Coulures ou ruissellement							
4939	Moisissures ou taches d'humidité									





PLANCHE D	E REPER	AGE USUEL			Adresse de l'immeuble:	Lieu-dit Tucos 65230 SARIAC MAGNOAC
N° dossier:	2019-04-	18282				
N° planche:	1/5	Version: 1	Туре:	Croquis		
Origine du plo	an: Cab	inet de diagnosti	С		Bâtiment – Niveau:	Maison principale - Rez de chaussée



Extérieur





PLANCHE D	E REPER	AGE USUEL			Adresse de l'immeuble:	Lieu-dit Tucos 65230 SARIAC MAGNOAC
N° dossier:	2019-04-	18282				
N° planche: 2/5 Version: 1 Type: Croquis						
Origine du pla	an: Cab	inet de diagnosti	С		Bâtiment – Niveau:	Maison principale - 1er étage

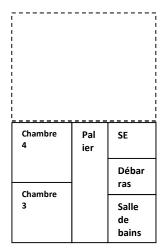






PLANCHE D	E REPER	AGE USUEL			Adresse de l'immeuble:	Lieu-dit Tucos 65230 SARIAC MAGNOAC
N° dossier:	2019-04-	18282				
N° planche:	3/5	Version: 1	Туре:	Croquis		
Origine du plo	an: Cab	inet de diagnosti	С		Bâtiment – Niveau:	Maison principale - 2ème étage

Combles	





PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble:	Lieu-dit Tucos 65230 SARIAC MAGNOAC	
N° dossier:	N° dossier: 2019-04-18282					
N° planche:	4/5	Version: 1	Туре:	Croquis		
Origine du plan: Cabinet de diagnostic		Bâtiment – Niveau:	Dépendance - Rez de chaussée			

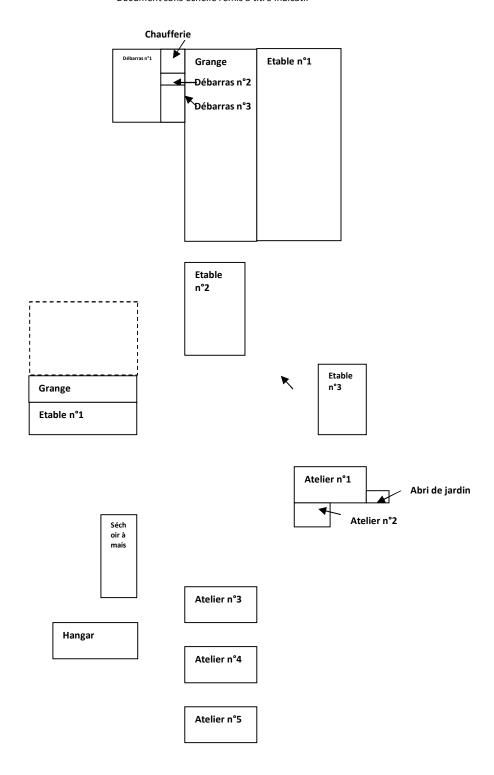






PLANCHE DE REPERAGE USUEL		Adresse de l'immeuble:	Lieu-dit Tucos 65230 SARIAC MAGNOAC			
N° dossier: 2019-04-18282						
N° planche:	5/5	Version: 1	Туре:	Croquis		
Origine du pla	an: Cab	inet de diagnosti	С		Bâtiment – Niveau:	Dépendance - 1er étage

Grenier





Notice d'information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements: lisez-le attentivement!
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

LES EFFETS DU PLOMB SUR LA SANTE

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

LES MESURES DE PREVENTION EN PRESENCE DE REVETEMENTS CONTENANT DU PLOMB

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent;
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres); lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb;
- Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales des territoires, des agences régionales de la santé ou des services communaux d'hygiène et de santé, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.





Attestation d'assurance



Certifications



Attestation d'indépendance

« Je soussigné Patrick FERDINAND, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
 - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit;
 - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »





CABINET D'EXPERTISES P.FERDINAND

Secteur Comminges et Hautes-Pyrénées 16 rue du Barry 31210 MONTREJEAU

Tél : 05 61 89 04 82 Mob : 06 38 81 99 21

cabinet.agenda.ferdinand@hotmail.fr

Mme Amanda HAND

Dossier N° 2019-04-18282 #T

État du bâtiment relatif à la présence de termites



DESIGNATION DU OU DES BÂTIMENTS

Adresse: Lieu-dit Tucos

65230 SARIAC MAGNOAC

Référence cadastrale : D / 307-308-3012-3014 à 317

Lot(s) de copropriété : sans objet N° étage : Sans objet

Nature du bâtiment : Maison individuelle Étendue de la prestation : Parties Privatives Année de construction : Antérieur à 1949



DESIGNATION DU CLIENT

Client : Mme HAND Amanda – 1596 chemin du Haut des Côtes 65230 SARIAC MAGNOAC

Qualité du client (sur déclaration de l'intéressé) :

☑ Propriétaire de l'immeuble

☐ Autre, le cas échéant (préciser) :

DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Opérateur de diagnostic : Stéphane DUPIN

Certification n°CPDI 4868 valide du 30/07/2018 au 29/07/2023 - ICERT - Park Affaires - Espace

Performance - Bât.K - 35760 ST GREGOIRE

Cabinet de diagnostics : CABINET D'EXPERTISES P.FERDINAND

Secteur Comminges et Hautes-Pyrénées 16 rue du Barry – 31210 MONTREJEAU

N° SIRET: SIRET 494 595 853 00032 - APE 7120B

Compagnie d'assurance : ALLIANZ N° de police : 49 366 477 Validité : du 01/01/2019 au 31/12/2019

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de diagnostic concerné.







REALISATION DE LA MISSION

N° de dossier : 2019-04-18282 #T

Ordre de mission du : 05/03/2010

L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur

d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.

Accompagnateur(s): Pas d'accompagnateur

Document(s) fourni(s) : Aucun

Moyens mis à disposition : Aucun

Laboratoire(s) d'analyses : Sans objet

Commentaires : Néant

CADRE REGLEMENTAIRE

- Articles L133-1 à L133-6 et R133-1 à R133-8 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Arrêté du 29 mars 2007 modifié définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites
- Norme NF P 03-201 : État du bâtiment relatif à la présence de termites
- Existence d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L133-5 du CCH : 🛛 Oui 🗀 Non

Nota: L'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU DIAGNOSTIC

Cet état relatif à la présence de termites a pour objectif de rechercher, au moment de l'intervention, des traces visibles d'infestations ou altérations provoquées par des termites, de les repérer et de dresser le présent constat, résultat d'un examen visuel de l'ensemble des parties visibles et accessibles susceptibles d'être démontées sans outils, ainsi que de sondages non destructifs des bois (sauf parties déjà altérées ou dégradées) au moyen d'un poinçon.

Les éléments cachés (plafonds, murs, sols) par du mobilier, des revêtements de décoration de type moquette, PVC, lambris, panneaux bois, isolation, cloison ou tout autre matériau pouvant masquer un élément bois, ne peuvent être examinés par manque d'accessibilité. Les parties d'ouvrage et éléments en bois inclus dans la structure du bâtiment, les éléments coffrés ou les sous-faces de planchers ne peuvent être contrôlés, notre mission n'autorisant pas de démontage ni de destruction.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux, même s'il y a eu bûchage (enlèvement de matière, afin de vérifier jusqu'où s'est répandue l'attaque). Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

SYNTHESE DE L'ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré d'indices d'infestation de termites.

Nota:

- Dans le cas de la présence de termites (y compris aux abords immédiats du bâtiment), il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L133-4 et R133-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.
 - Cette déclaration consiste, dans le mois suivant l'édition du présent rapport, en un courrier recommandé accompagné d'une copie complète du présent rapport, annexes comprises.
- Dans le cas de la présence de mérule, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue à l'article L133-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.
 - Cette déclaration consiste en un courrier recommandé accompagné d'une copie complète du présent rapport, annexes comprises.
- Conformément à l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.





<u>IDENTIFICATION DES PARTIES DU BATIMENT VISITEES ET RESULTATS DU DIAGNOSTIC</u>

Légende des colonnes des tableaux de repérage

COLONNE	Abréviation	Commentaire	
Parties de bâtiment visitées	HR	Taux d'humidité relative du local	
Parties de patiment visitées	TA	Température ambiante du local	
Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	A, B,, Z	Murs : le mur A est le mur d'entrée dans la pièce, les lettres suivantes sont affectées aux autres murs en fonction du sens des aiguilles d'une montre	
Résultat du diagnostic d'infestation	Absence d'indice	Absence d'indice d'infestation de termites	

Maison principale - Rez de chaussée

PARTIES DE BATIMENT VISITEES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Extérieur	Avancées de toit Bois	Absence d'indice
Entrée	Fenêtre Bois Peinture (Mur D), Mur Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Peinture, Plancher Carrelage, Plinthe(s) Faïence, Porte Bois Peinture (Mur A)	Absence d'indice
Cuisine	Cheminée Bois, Fenêtre Pvc (Murs B+C), Mur Faïence, Mur Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Lambris bois, Plancher Carrelage, Plinthe(s) Faïence, Porte Bois Peinture (Murs A+D), Rangement(s) Porte(s) et étagère(s) bois, Volet Bois Peinture (Murs B+C)	Absence d'indice
Séjour	Cheminée Bois, Fenêtre droite Bois Verni (Mur C), Fenêtre gauche Bois Verni (Mur C), Mur Plâtre Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Peinture, Plancher Carrelage, Plinthe(s) Faïence, Porte Bois Peinture (Mur A), Volet droite Bois Verni (Mur C), Volet gauche Bois Verni (Mur C)	Absence d'indice
Chambre 1	Fenêtre Pvc (Mur B), Mur Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Peinture, Plancher Carrelage, Plinthe(s) Faïence, Porte Bois Verni (Mur A), Volet Bois Peinture (Mur B)	Absence d'indice
wc	Mur Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Peinture, Plancher Carrelage, Plinthe(s) Faïence, Porte Bois Peinture (Mur A)	Absence d'indice
Cellier	Mur Brique, Plafond Bois, Plancher Béton, Portail Bois Peinture, Porte Bois Peinture (Mur A)	Absence d'indice
Chambre 2	Fenêtre Pvc (Mur D), Mur Enduit ciment Peinture (Murs A+B+C+D), Mur Faïence, Plafond Lambris bois, Plancher Carrelage, Plinthe(s) Faïence, Porte Bois Peinture (Mur A), Volet Bois Peinture (Mur D)	Absence d'indice





Maison principale - 1er étage

PARTIES DE BATIMENT VISITEES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Palier	Fenêtre Pvc (Mur C), Mur Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Papier peint Peinture, Plancher Bois, Plinthe(s) Bois Verni (Murs B+C+D), Volet Bois Peinture (Mur C)	Absence d'indice
Débarras	Mur Blocs béton, Mur Brique, Plafond Bois, Plafond Laine d'isolation, Plancher Bois, Porte Bois Verni (Mur A)	Absence d'indice
Salle de bain et wc	Fenêtre Pvc (Mur D), Mur Faïence (Murs B+C+D), Mur Placoplâtre (Murs A+B+C+D), Plafond Placoplâtre, Plancher Revêtement plastique collé, Plinthe(s) Bois Verni, Porte Bois Verni (Mur A)	Absence d'indice
Salle de bains	Fenêtre Bois Peinture (Mur D), Mur Peinture (Murs A+B+C+D), Mur Plâtre nu (Murs A+B+C+D), Plafond Peinture, Plancher Carrelage, Porte Bois Verni (Mur A), Volet Bois Peinture (Mur D)	Absence d'indice
Chambre 3	Fenêtre Pvc (Murs B+C), Mur Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Papier peint Peinture, Plancher Bois, Plinthe(s) Bois Verni (Murs A+B+C+D), Porte Bois Verni (Mur A), Volet Bois Peinture (Murs B+C)	Absence d'indice
Chambre 4	Fenêtre Pvc (Mur C), Mur Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Peinture, Plancher Bois, Plinthe(s) Bois Verni (Murs A+B+C+D), Porte Bois Verni (Mur A), Volet Bois Peinture (Mur C)	Absence d'indice

Maison principale - 2ème étage

PARTIES DE BATIMENT VISITEES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Combles	Mur Blocs béton, Mur Brique, Plafond Charpente bois, Plafond Tuiles mécaniques, Plancher Bois, Plancher Isolation type laine de verre	Absence d'indice

Dépendance - Rez de chaussée

PARTIES DE BATIMENT VISITEES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Grange	Mur Béton, Mur Enduit ciment, Mur Pierres, Mur Tôles ondulées, Plafond Charpente traditionnelle bois, Plafond Tuiles canal, Plancher Terre battue	Absence d'indice
Débarras n°1	Mur Brique, Mur Crépi, Mur Enduit ciment Peinture, Plafond Bois, Plancher Béton, Portail Bois, Porte Bois Peinture	Absence d'indice
Chaufferie	Fenêtre Bois Peinture, Mur Enduit ciment Peinture, Plafond Peinture, Plancher Béton, Porte Bois Peinture	Absence d'indice
Débarras n°2	Mur Brique, Mur Enduit ciment Peinture, Plafond Placoplâtre, Plancher Béton, Porte Bois Peinture	Absence d'indice
Débarras n°3	Mur Enduit ciment Peinture, Plafond Lambris plastique, Plancher Béton, Porte Bois Peinture, Rangement(s) Etagère(s) bois	Absence d'indice
Etable n°1	Mur Crépi, Mur Enduit ciment, Plafond Charpente traditionnelle bois, Plafond Plaques fibres ciment, Plancher Béton, Portail(s) Portillon(s) Bois	Absence d'indice
Etable n°2	Fenêtre (s) Bois, Mur Enduit ciment, Plafond Charpente traditionnelle bois, Plafond Plaques fibres ciment, Plafond Tuiles mécaniques, Plancher Béton, Porte(s) Bois	Absence d'indice





PARTIES DE BATIMENT VISITEES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Etable n°3	Mur Béton, Plafond Charpente métallique, Plafond Charpente traditionnelle bois, Plafond Plaques fibres ciment, Plancher Béton, Porte(s) Bois	Absence d'indice
Abri de jardin	Mur Bois, Mur Béton, Plafond Charpente traditionnelle bois, Plafond Tôles ondulées, Plancher Béton	Absence d'indice
Atelier n°1	Fenêtre (s) Bois, Mur Faïence, Mur Peinture, Plafond Charpente traditionnelle bois, Plafond Peinture, Plafond Plaques fibres ciment, Plancher Béton, Porte Bois	Absence d'indice
Atelier n°2	Fenêtre (s) Bois, Mur Enduit ciment, Plafond Charpente traditionnelle bois, Plafond Plaques fibres ciment, Plancher Béton, Porte Bois	Absence d'indice
Sechoir à mais	Mur Bois, Mur Tôles ondulées, Plafond Charpente traditionnelle bois, Plafond Tôles ondulées, Plancher Terre battue	Absence d'indice
Atelier n°3	Fenêtre (s) Bois, Mur Bois, Mur Béton, Plafond Charpente traditionnelle bois, Plafond Tôles ondulées, Plancher Béton, Portail Bois	Absence d'indice
Atelier n°4	Fenêtre (s) Bois, Mur Bois, Mur Béton, Plafond Charpente traditionnelle bois, Plafond Tôles ondulées, Plancher Béton, Portail Bois	Absence d'indice
Atelier n°5	Fenêtre (s) Bois, Mur Bois, Mur Béton, Plafond Charpente traditionnelle bois, Plafond Tôles ondulées, Plancher Béton, Portail Bois	Absence d'indice
Hangar	Mur Béton, Plafond Charpente métallique, Plafond Plaques fibres ciment, Plancher Terre battue	Absence d'indice

Dépendance - 1er étage

PARTIES DE BATIMENT VISITEES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Grenier	Mur Bois, Mur Brique, Mur Béton, Plafond Charpente traditionnelle bois, Plafond Tuiles canal, Plafond Tuiles mécaniques, Plancher Bois, Plancher Béton	Absence d'indice

<u>IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION</u>

Néant

<u>IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI</u>
N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

Néant





MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

À tous les niveaux du bâtiment, y compris les niveaux inférieurs non habités (caves, vides sanitaires, garages...):

- Examen visuel des parties visibles et accessibles: sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois, produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.) posés à même le sol, matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.);
- Sondage mécanique non destructif des bois visibles et accessibles, notamment à l'aide de poinçons, de lames, etc., sauf sur les éléments en bois dégradés, où les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs.

Inspection du périmètre externe du bâtiment (dans sa totalité ou partiellement en fonction de la nature des obstacles techniques) sur une zone de 10 mètres de distance dans la limite de la propriété par rapport à l'emprise du bâtiment : examen des arbres et autres végétaux, souches, piquets de clôture, poteaux, planches ou autres débris de végétaux posés sur le sol, des stockages de bois et de tous les matériaux contenant de la cellulose.

L'équipement de base de l'opérateur doit comporter a minima un poinçon, une lame (couteau, cutter), une lampe et une loupe.

CONSTATATIONS DIVERSES

Les c	constatations suivantes ne concernent le bâtiment objet du présent état que si la case correspondante est cochée :
	Présence d'indices d'infestation d'agents de dégradation biologique du bois autres que les termites
	Présence d'indices d'infestation de termites aux abords immédiats
	Signes de traitement antérieur
X	Autres constatations
	Indice de présence d'insectes à larves xylophages., Dégradations dues aux I.L.X. sans gravité
	Dégradations dues aux I.L.X. sans gravité, Indice de présence d'insectes à larves xylophages. : Maison principale 2ème étage Combles

DATES DE VISITE ET D'ETABLISSEMENT DE L'ETAT

Visite effectuée le **15/04/2019** (temps passé sur site : 1h30) Opérateur de diagnostic : **Stéphane DUPIN** État rédigé à **MONTREJEAU**, le **16/04/2019** Durée de validité : **Six mois, jusqu'au 15/10/2019**

Signature de l'opérateur de diagnostic



Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

ANNEXES





Attestation d'assurance



Certifications



Attestation d'indépendance

« Je soussigné Patrick FERDINAND, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
 - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit;
 - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »





CABINET D'EXPERTISES P.FERDINAND

Secteur Comminges et Hautes-Pyrénées 16 rue du Barry 31210 MONTREJEAU

Tél : 05 61 89 04 82 Mob : 06 38 81 99 21

cabinet.agenda.ferdinand@hotmail.fr

Mme Amanda HAND

Dossier N° 2019-04-18282 #E1

État de l'installation intérieure d'électricité



DESIGNATION DU OU DES IMMEUBLES BATIS

Adresse: Lieu-dit Tucos

65230 SARIAC MAGNOAC

Référence cadastrale : D / 307-308-3012-3014 à 317

Lot(s) de copropriété : sans objet

Type d'immeuble : Maison individuelle
Année de construction : Antérieur à 1949

Année de l'installation : > 15 ans
Distributeur d'électricité : Enedis



Étage : Sans objet Palier : Sans objet N° de porte : Sans objet Identifiant fiscal (si connu) : Non communiqué

Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification : Néant

IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

Donneur d'ordre: Mme HAND Amanda – 1596 chemin du Haut des Côtes 65230 SARIAC MAGNOAC

 $\label{eq:Qualité} Qualité \ du \ donneur \ d'ordre \ (sur \ déclaration \ de \ l'intéressé): \textbf{PROPRIETAIRE}$

Propriétaire : Mme Amanda HAND – 1596 chemin du Haut des Côtes 65230 SARIAC MAGNOAC

IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION

Opérateur de diagnostic : Stéphane DUPIN

Certification n°CPDI 4868 valide du 12/06/2018 au 11/06/2023 - ICERT - Park Affaires - Espace

Performance - Bât.K - 35760 ST GREGOIRE

Cabinet de diagnostics : CABINET D'EXPERTISES P.FERDINAND

Secteur Comminges et Hautes-Pyrénées 16 rue du Barry – 31210 MONTREJEAU

 N° SIRET : **SIRET 494 595 853 00032 - APE 7120B**

Compagnie d'assurance : ALLIANZ N° de police : 49 366 477 Validité : du 01/01/2019 au 31/12/2019

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de diagnostic concerné.







REALISATION DE LA MISSION

N° de dossier : **2019-04-18282 #E1**

Ordre de mission du : 05/03/2010

L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur

d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.

Accompagnateur(s): Pas d'accompagnateur

Document(s) fourni(s) : Aucun

Moyens mis à disposition : Aucun

Commentaires : Néant

CADRE REGLEMENTAIRE

- Articles L134-7 et R134-10 à R134-13 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Articles 2 et 3-3 de la Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs
- Décret 2016-1105 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les logements en location
- Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation
- Norme NF C 16-600 : État des installations électriques des parties privatives des locaux à usage d'habitation => Nous ne retenons de cette norme que les points n'entrant pas en contradiction avec l'arrêté du 28 septembre 2017, dont notamment les numéros d'article et les libellés d'anomalie (non définis dans l'arrêté), ainsi que les adéquations non précisées dans l'arrêté

<u>Nota</u>: L'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DU DIAGNOSTIC

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- Les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- Les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot;
- Inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

Nota: Le diagnostic a pour objet d'identifier, par des contrôles visuels, des essais et des mesurages, les défauts susceptibles de compromettre la sécurité des personnes. En aucun cas, il ne constitue un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis d'une quelconque réglementation.





CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, l'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

Présence de points de contrôle n'ayant pu être vérifiés.

An	omalies avérées selon les domaines suivants
	1) Appareil général de commande et de protection et son accessibilité
X	2) Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre
X	3) Dispositif de protection contre les surintensités adaptées à la section des conducteurs, sur chaque circuit
X	4) La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire
X	5) Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension – Protection mécanique de conducteurs
X	6) Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage
Ins	tallations particulières
	P1-P2) Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement
	P3) Piscine privée, ou bassin de fontaine
Inf	ormations complémentaires
X	IC) Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité





ANOMALIES IDENTIFIEES

N° ARTICLE (1)(2)	Libellé et localisation (*) des anomalies / Mesures compensatoires (3)	Photo
В.3.3.1 с	Les prises de terre du bâtiment ne sont pas interconnectées. <u>Localisation</u> : Prise de terre <u>Précision</u> : Plusieurs prises de terre non connectées	
B.3.3.1 d	La valeur de la résistance de la prise de terre n'est pas adaptée au courant différentiel résiduel (sensibilité) du ou des dispositifs différentiels protégeant l'ensemble de l'installation électrique. Localisation : Prise de terre Précision : Valeur trop importante	
B.3.3.4 b	La section du conducteur de la liaison équipotentielle principale est insuffisante. <u>Localisation</u> : Prise de terre	
B.3.3.6 a1	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre. <u>Localisation</u> : Maison principale Rez de chaussée Cellier, Maison principale 1er étage Chambre 3 <u>Précision</u> : Prise de courant sans broche de terre	
B.3.3.6.1	Mesure compensatoire (pour B.3.3.6 a1): Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1, a2 et a3), la mesure compensatoire suivante est correctement mise en oeuvre: — Protection du (des) circuit (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	
B.3.3.6 a2	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. <u>Localisation</u> : Maison principale Rez de chaussée Cuisine <u>Précision</u> : Prise de courant avec broche de terre non raccordée à la terre	1 2
B.3.3.6.1	Mesure compensatoire (pour B.3.3.6 a2): Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1, a2 et a3), la mesure compensatoire suivante est correctement mise en oeuvre: — Protection du (des) circuit (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	
B.3.3.6 a3	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. <u>Localisation</u> : Maison principale Rez de chaussée Séjour, Maison principale Rez de chaussée Chambre 1 <u>Précision</u> : Luminaire	
B.3.3.6.1	Mesure compensatoire (pour B.3.3.6 a3): Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1, a2 et a3), la mesure compensatoire suivante est correctement mise en oeuvre: — Protection du (des) circuit (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	
B.4.3 a1	Au moins un circuit n'est pas protégé, à son origine, contre les surcharges et les courts-circuits. Localisation : Tableau de répartition secondaire n°1	
B.4.3 f2	La section des conducteurs de la canalisation d'alimentation d'au moins un tableau n'est pas en adéquation avec le courant assigné du dispositif de protection placé immédiatement en amont ou avec le courant de réglage du disjoncteur de branchement placé immédiatement en amont. Localisation: Tableau de répartition secondaire n°1, Tableau de répartition secondaire n°3	





N° ARTICLE (1)(2)	Libellé et localisation (*) des anomalies / Mesures compensatoires (3)	Photo
В.5.3 а	Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, n'est pas satisfaisante (résistance > 2 Ω). <u>Localisation</u> : Maison principale 1er étage Salle de bains <u>Précision</u> : Canalisations non reliées à terre	
B.5.3.1	Mesure compensatoire (pour B.5.3 a) : Non mise en œuvre ou mise en œuvre incorrecte <u>Précision</u> : Résistance d'isolement \geq 500 000 Ω.	
B.6.3.1 a	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones). Localisation : Maison principale 1er étage Salle de bains Précision : Indice de protection du (des) matériel(s) non adapté à l'endroit où il(s) est (sont) installé(s)	7
В.7.3 а	L'enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Localisation: Maison principale 1er étage Débarras, Tableau de répartition secondaire n°3 Précision: Absence de capot de protection Prise(s) de courant décrochée(s) – Boite de dérivation déteriorée	
B.7.3 c2	Au moins un conducteur nu et/ou au moins une partie accessible est alimenté sous une tension > 25 V AC ou > 60 V DC ou est alimenté par une source autre que TBTS. <u>Localisation</u> : Maison principale 1er étage Débarras <u>Précision</u> : Conducteurs nu sous tension	
B.7.3 d	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Localisation: Maison principale Rez de chaussée Chambre 1, Tableau de répartition secondaire n°2 Précision: Boite de dérivation ouverte Tableau de répartition de degré de protection < IP20 ou IPxxB	
B.7.3 e	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible. <u>Localisation</u> : Maison principale 1er étage Palier, Tableau de répartition secondaire n°2 <u>Précision</u> : Coupe-circuit à puits Coupe-circuit(s) à puits	
В.8.3 а	L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. <u>Localisation</u> : Maison principale Rez de chaussée Chambre 1, Maison principale Rez de chaussée Cellier <u>Précision</u> : Prise de courant avec porte fusible intégré – Interrupteur avec fusible integré – Douille porcelaine	
B.8.3 b	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage. <u>Localisation</u> : Maison principale 1er étage Débarras <u>Précision</u> : Douille(s) de chantier	





N° ARTICLE (1)(2)	Libellé et localisation (*) des anomalies / Mesures compensatoires (3)	Photo
B.8.3 e	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. <u>Localisation</u> : Maison principale 1er étage Débarras <u>Précision</u> : Conducteurs non protégés mécaniquement	

Légende des renvois

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600 Annexe B
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C 16-600 Annexe B
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués au-dessous de l'anomalie concernée.
- (*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

IC) SOCLES DE PRISE DE COURANT, DISPOSITIF A COURANT DIFFERENTIEL RESIDUEL A HAUTE SENSIBILITE

N° ARTICLE (1)	Libellé des informations	Photo
B.11 a1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	
B.11 b2	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.	
B.11 c2	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm.	

⁽¹⁾ Référence des informations complémentaires selon la norme NF C 16-600 – Annexe B

AVERTISSEMENT PARTICULIER

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

N° ARTICLE (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés	Motifs	
B.4.3 a1	Présence d'une protection contre les surintensités à l'origine de chaque circuit	Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent diagnostic : de ce fait, la section et l'état des conducteurs n'ont pu être vérifiés.	
В.4.3 с	Conducteurs de phase regroupés sous la même protection contre les surintensités en présence de conducteur neutre commun à plusieurs circuits	Compte tenu de la structure du tableau (protections unipolaires + répartiteur de neutre), la présence de conducteur neutre commun n'a pu être vérifiée.	
B.4.3 e	Courant assigné (calibre) de la protection contre les surintensités de chaque circuit adapté à la section des conducteurs	Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent diagnostic : de ce fait, la section et l'état des conducteurs n'ont pu être vérifiés.	

⁽¹⁾ Référence des numéros d'articles selon la norme NF C 16-600 – Annexe C

Pour les points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un opérateur de diagnostic certifié lorsque l'installation sera alimentée.

Installations, parties d'installation ou spécificités non couvertes

Néant

Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

Néant





Autres types de constatation

- Revoir le réseau de terre.
- ► Remplacer les matériels vétustes.
- Mettre en place un dispositif différentiel 30mA calibre 63A en tête de l'installation.
- Dans certaines pièces, travaux en cours sur l'installation électrique.





CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL DE PROFESSIONNEL

L'installation intérieure d'électricité comportant une ou des anomalies, il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

DATES DE VISITE ET D'ETABLISSEMENT DE L'ETAT

Visite effectuée le 15/04/2019

Opérateur de diagnostic : **Stéphane DUPIN** État rédigé à **MONTREJEAU**, le **16/04/2019**

Durée de validité :

Vente: Trois ans, jusqu'au 15/04/2022 Location: Six ans, jusqu'au 15/04/2025

Signature de l'opérateur de diagnostic

S.A.R.L.

CABINET D'EXPERTISES
P. FERDINAND
Bigorre
15, Ine du Bary
31210 MONTREJEAU
TELFRA: 05 61 89 04 82
Port.: 06 38 81 99 21 - Mail : cabinet agenda ferdinand@hotmail fr

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.





EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

APPAREIL GENERAL DE COMMANDE ET DE PROTECTION

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.

DISPOSITIF DE PROTECTION DIFFERENTIELLE A L'ORIGINE DE L'INSTALLATION

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

PRISE DE TERRE ET INSTALLATION DE MISE A LA TERRE

Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

DISPOSITIF DE PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

LIAISON EQUIPOTENTIELLE DANS LES LOCAUX CONTENANT UNE BAIGNOIRE OU UNE DOUCHE

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

CONDITIONS PARTICULIERES DANS LES LOCAUX CONTENANT UNE BAIGNOIRE OU UNE DOUCHE

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

MATERIELS ELECTRIQUES PRESENTANT DES RISQUES DE CONTACT DIRECT

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boite équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés, etc.) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

MATERIELS ELECTRIQUES VETUSTES OU INADAPTES A L'USAGE

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

APPAREILS D'UTILISATION SITUES DANS DES PARTIES COMMUNES ET ALIMENTES DEPUIS LES PARTIES PRIVATIVES

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

PISCINE PRIVEE OU BASSIN DE FONTAINE

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.





Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

<u>DISPOSITIF(S)</u> <u>DIFFERENTIEL(S)</u> A HAUTE SENSIBILITE PROTEGEANT TOUT OU PARTIE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

SOCLES DE PRISE DE COURANT DE TYPE A OBTURATEURS

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

SOCLES DE PRISE DE COURANT DE TYPE A PUITS (15 MM MINIMUM)

La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

ANNEXES

Caractéristiques de l'installation

INFORMATIONS GENERALES

Caractéristique	Valeur
Distributeur d'électricité	Enedis
L'installation est sous tension	Oui
Type d'installation	Triphasé
Année de l'installation	> 15 ans

COMPTEUR

Caractéristique	Valeur
Localisation	Dépendance Rez de chaussée Grange
Index Heures Pleines	58672
Index Heures Creuses	Sans objet

DISJONCTEUR DE BRANCHEMENT A PUISSANCE LIMITEE

Caractéristique	Valeur
Localisation	Dépendance Rez de chaussée Grange
Calibre	10 / 30 A
Intensité de réglage	25 A
Différentiel	500 mA

PRISE DE TERRE

Caractéristique	Valeur
Résistance	193 Ω
Section du conducteur de terre	≥ 16 mm² en cuivre isolé
Section du conducteur principal de protection	≥ 10 mm²
Section du conducteur de liaison équipotentielle principale	4 mm²





DISPOSITIF(S) DIFFERENTIEL(S)

Il s'agit des dispositifs différentiels autres que celui intégré au disjoncteur de branchement ou, le cas échéant, au disjoncteur général.

Quantité	Type d'appareil	Calibre de l'appareil	Sensibilité du différentiel	
2	Interrupteur	40 A	30 mA	

TABLEAU DE REPARTITION PRINCIPAL N°1

Caractéristique	Valeur
Localisation	Dépendance Rez de chaussée Grange
Section des conducteurs de la canalisation d'alimentation	Cuivre > 25 mm² & ≤ 35 mm²

TABLEAU DE REPARTITION SECONDAIRE N°1

Caractéristique	Valeur
Localisation	Dépendance Rez de chaussée Grange

TABLEAU DE REPARTITION SECONDAIRE N°2

Caractéristique	Valeur
Localisation	Dépendance Rez de chaussée Grange

TABLEAU DE REPARTITION SECONDAIRE N°3

Caractéristique	Valeur			
Localisation	Maison principale 1er étage Débarras			

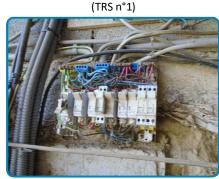




Planche photographique

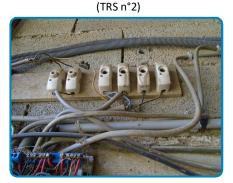


Anomalie B.7.3 a sur Install. n°1 App. n°3 (TRS n°3)



Anomalie B.4.3 f2 sur Install. n°1 App. n°1

Anomalie B.4.3 f2 sur Install. n°1 App. n°3 (TRS n°3)



Anomalie B.7.3 e sur Install. n°1 App. n°2

Anomalie B.6.3.1 a sur Install. n°1 App. n°1



Anomalie B.3.3.6 a1 sur Install. n°1



Anomalie B.3.3.6 a2 sur Install. n°1



Anomalie B.3.3.6 a3 sur Install. n°1



Anomalie B.7.3 a sur Install. n°1



Anomalie B.7.3 a sur Install. n°1



COMPTEUR sur Install. n°1 (dans Dépendance Rez de chaussée Grange)











Anomalie B.7.3 c2 sur Install. n°1



Anomalie B.7.3 d sur Install. n°1



Anomalie B.7.3 e sur Install. n°1



Anomalie B.8.3 a sur Install. n°1



Anomalie B.8.3 a sur Install. n°1



Anomalie B.8.3 b sur Install. n°1



Anomalie B.8.3 e sur Install. n°1







Attestation d'assurance



Certifications



Attestation d'indépendance

« Je soussigné Patrick FERDINAND, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
 - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit;
 - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »





CABINET D'EXPERTISES P.FERDINAND

Secteur Comminges et Hautes-Pyrénées 16 rue du Barry 31210 MONTREJEAU

Tél : 05 61 89 04 82

Mob: 06 38 81 99 21

cabinet.agenda.ferdinand@hotmail.fr

Mme Amanda HAND

Dossier N° 2019-04-18282 #R

État des risques et pollutions (ERP)



Référence : 2019-04-18282 Réalisé par Patrick FERDINAND

Pour le compte de CABINET D'EXPERTISES P.FERDINAND

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien Lieu-dit Tucos 65230 Sariac-Magnoac Parcelle(s): D0307, D0308

Vendeur

Mme Amanda HAND

Date de réalisation : 16 avril 2019 (Valable 6 mois)
Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral : N° 65-2017-03-17-006 du 17 mars 2017.



SYNTHESE

A ce jour, la commune de Sariac-Magnoac est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnnisé est nécessaire.

Votre commune		Votre immeuble			
Туре	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux
PPRn	Mouvement de terrain Sécheresse et réhydratation	approuvé	21/06/2010	oui	non
Zonage de sismicité : 3 - Modérée*		oui			
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible**		non			

^{*} Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règies de construction parasismique - EUROCODE 8).

** Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.







Etat des Risques et Pollutions aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L 174-5 du nouveau Code minier

n	, est établi sur la base des info 65-20	ormations mises à dispo: 17-03-17-006	sition par arrêt	•	3/2017		gique
tuation du bien immobili					Document ré	alisé le : 16/0	4/20
Adresse							
Parcelle(s): D0307, D0308	3						
Lieu-dit Tucos 65230 Saria							
	au regard de plans de préve		s [PPRn]				
	ns le périmètre d'un PPRn	prescrit			oui	non	
	ns le périmètre d'un PPRn ns le périmètre d'un PPRn	appliqué par ant approuvé	icipation		oui	X non	
Les risques naturels pris		арр.оото	(les risques g	risés ne font pas l'o	objet d'une procéd		
Inondation	Crue torrentielle	Remontée de nappe		ersion marine		Avalanche	
ouvement de terrain	Myt terrain-Sécheresse X					tion volcanique	
Feu de forêt	autre						
L'immeuble est concert	né par des prescriptions de tro	avaux dans le rèalement	du ou des PPI	Rn		non	Х
	its par le règlement du PPR no					non	
Situation de l'immeuble	au regard de plans de préve	ntion des risques miniers	[PPRm]				
	ns le périmètre d'un PPRm	prescrit				non	X
	ns le périmètre d'un PPRm	appliqué par ant	icipation			non	
	ns le périmètre d'un PPRm	approuvé	•			non	X
Les risques miniers pris e	n compte sont liés à :		(les risques g	risés ne font pas l'o	objet d'une procéd	ure PPR sur la com	mune
	Affaissement			Tassement		Emission de ga	
Pollution des sols	Pollution des eaux						
L'immeuble est concerr	né par des prescriptions de tro	avaux dans le règlement	du ou des PPI	₹m		non	X
	its par le règlement du PPR m					non	
Situation de l'immeuble	au regard de plans de préve	ntion des risques techno	logiques [PPRt				
	ns le périmètre d'un PPRt	approuvé				non	X
	ns le périmètre d'un PPRt	prescrit			oui	non	
	ues pris en compte sont liés à		(les risques g	risés ne font pas l'o	objet d'une procéd	ure PPR sur la com	mune
	Effet thermique	Effet de surpression		Effet toxique			
L'immeuble est situé en	secteur d'expropriation ou de	e délaissement				non	X
L'immeuble est situé en	zone de prescription					non	X
Si la transaction conce	ne un logement, les travaux p	prescrits ont été réalisés				non	
	cerne pas un logement, l'info					non	
est expose ainsi que leu	ır gravité, probabilité et cinéti	que, est jointe a l'acte d		contrat de k			
	au regard du zonage réglem D 563-8-1 du code de l'environnement modi						
	ns une commune de sismicité		Moyenne	Modérée		Très fa	
				zone 3 X			
Situation de l'immeuble	au regard du zonage réglem	entaire pour la prise en	compte du po	tentiel radon			
en application des articles R125-23 d	du code de l'environnement et R1333-29 du co	ode de la santé publique, modifiés po	arle Décret n°2018-434	du 4 juin 2018			
L'immeuble se situe dar	ns une Zone à Potentiel Rador		Faible	avec facteur de	a transfert	Faible	
		zone 3		zone 2		zone 1	(
	sinistres indemnisés par l'assu			le	- 4		
L'information est mention	onnée dans l'acte authentique	e constatant la réalisatio	on de la vente		oui	non	
Situation de l'immeuble	au regard de la pollution des	sols					
L'immeuble est situé da	ns un Secteur d'Information su	ur les Sols (SIS)			oui	non	Х
ırties concernées							
endeur	Mme Amanda HAND		à		le		
			à		le		
cquéreur			u		10		
	d'obligation ou d'interdiction réglementair						











Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-6 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune de Sariac-Magnoac

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/01/2009	27/01/2009	29/01/2009		
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2003	30/09/2003	14/05/2006		
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	05/40/4000	00/40/4000	20/40/4020		
Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999		
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/05/1989	31/12/1995	20/12/1996		
Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	19/11/1982		
Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net	majeurs, le document d'i	nformation comm	nunal sur les risq	ues majeurs et, sur	
Préfecture : Tarbes - Hautes-Pyrénées	Adresse de l'	immeuble	:		
Commune : Sariac-Magnoac	Lieu-dit Tucos				
	Parcelle(s) : D	0307, D03	08		
	65230 Sariac-	Magnoac			
	France				
Etabli le :					
Vendeur:	Acquéreur :				
STORY CONTRACTOR OF					
Mme Amanda HAND					





Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

> Règlement du PPRn Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels, approuvé le 21/06/2010

Sauf mention contraire, ces documents font l'objet d'un fichier complémentaire distinct et disponible auprès du prestataire qui vous a fourni cet ERP.

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par CABINET D'EXPERTISES P.FERDINAND en date du 16/04/2019 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°65-2017-03-17-006 en date du 17/03/2017 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque Mouvement de terrain Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels et par la réglementation du PPRn Mouvement de terrain approuvé le 21/06/2010

Aucune prescription de travaux n'existe pour l'immeuble.

- Le risque sismique (niveau 3, sismicité Modérée) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral départemental n° 65-2017-03-17-006 du 17 mars 2017
- > Cartographies
- Cartographie réglementaire du PPRn Sécheresse et réhydratation Tassements différentiels, approuvé le 21/06/2010
- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.







PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction des services du Cabinet

Service interministériel de défense et de protection civiles

Pôle protection civile

ARRETE Nº: 65-2017-03-17-006

Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs dans le département des Hautes-Pyrénées.

La Préfète des Hautes-Pyrénées,

Vu le code général collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le code la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs ;

Sur proposition de Madame la directrice des services du Cabinet.

ARRÊTE

ARTICLE 1 -

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs.

ARTICLE 2 -

Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée

Le dossier comprend:

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques dans un PPR approuvé ou prescrit, auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,

.../..

Horaires: Délivrance des titres (du hundi ou jeudi 8h30-12h 13h30-16h00, le vendredi 8h30-12h) - Autres bureaux (du hundi ou vendredi 9h-12h 14h-16h30)

Préfecture - Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 TARBES Cedex 9 - Tél: 05 62 56 65 65 - Télécopie: 05 62 51 20 10 courriel: prefecture@haules-pyrenees.gouv.fr - Site Internet: www.haules-pyrenees.gouv.fr





- la cartographie des zones exposées ou réglementée,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence mentionnés ci-dessus sont librement consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible à partir du site internet de la préfecture à la rubrique « Information Acquéreurs Locataires » (IAL) :

http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/

Article 3 -

Ces éléments d'informations sont mis à jour au regard des situations mentionnées à l'article R.125-25 du code de l'environnement.

Article 4 -

Une copie du présent arrêté et les annexes sont adressés aux maires, pour être tenus à la disposition des acquéreurs et des locataires, et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 -

Mme la Directrice des services du cabinet, M. le Secrétaire Général de la préfecture, Mme la sous-préfète d'Argelès-Gazost, M. le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, Mmes et MM les chefs de service régionaux ou départementaux et Mmes et MM les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

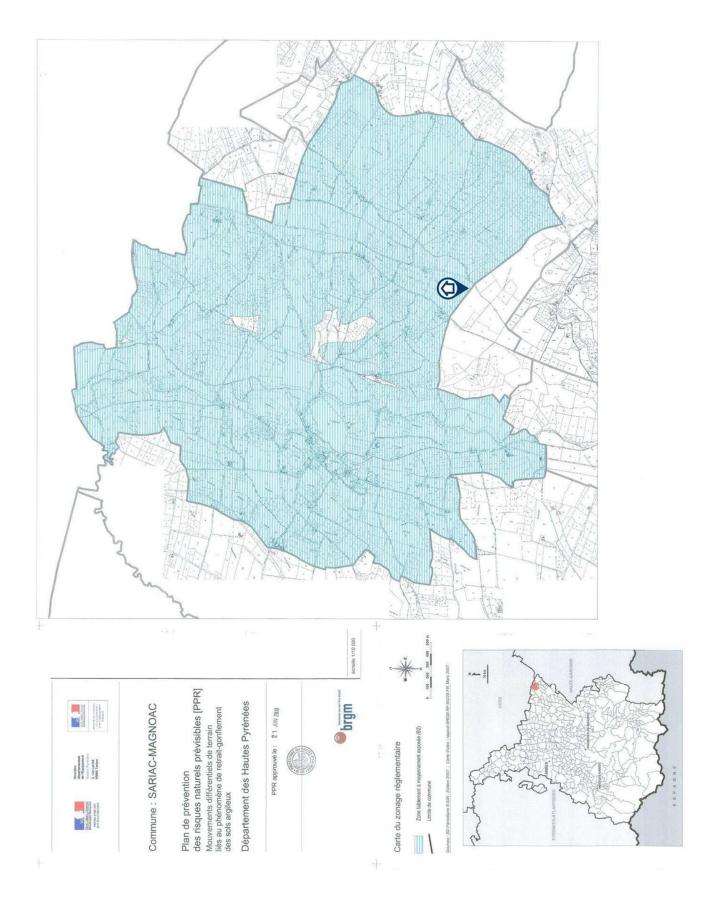
Tarbes, le

1 7 MARS 2017

2/16

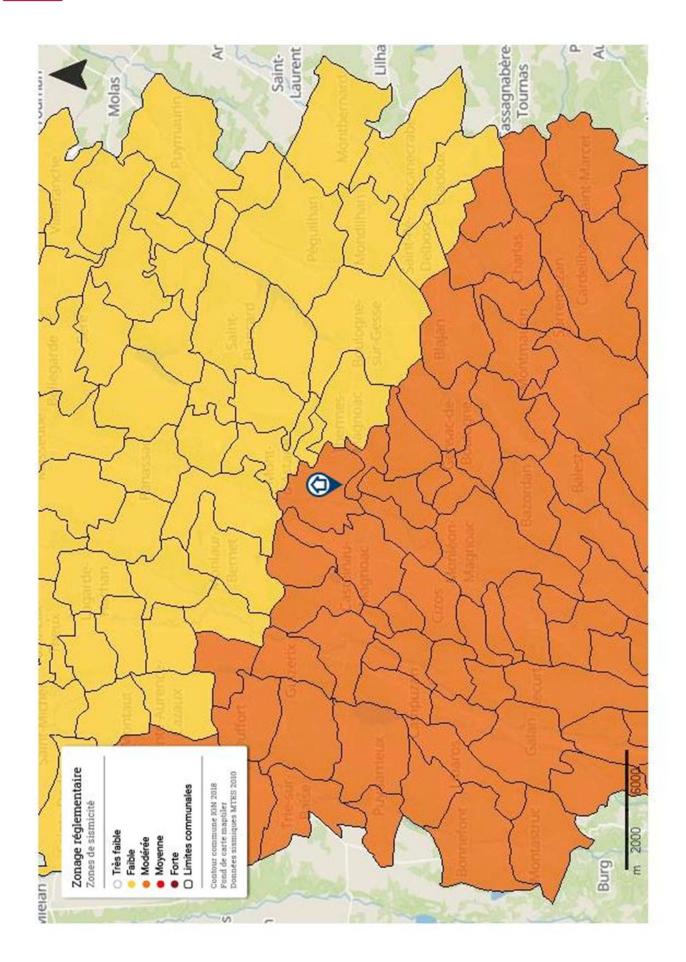
















Attestation d'assurance

Police n°49 366 477 - Adhérent GS n°146870

Attestation d'assurance



Allianz Responsabilité Civile Activités de Services

La Sté d'Assurances, Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé, 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex

CABINET D'EXPERTISES FERDINAND Patrick FERDINAND 16 rue du Barry 31210 MONTREJÉAU

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le N° 49366477.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil.

(Amiante AVEC mention)

Exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes

Recherche de plomb avant travaux

Diagnostic termites avant vente, parties privatives et parties communes Etat parasitaire - Diagnostic Mérules

Etat de l'installation intérieure de gaz

Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments

Etat de l'installation intérieure de l'électricité, parties privatives et parties communes

Diagnostic Technique Global (DTG)

Loi Carrez

Etat des Risques et Pollutions (ERP)

Millièmes de copropriété, tantièmes de charges

Constat logement décent

Prêt conventionné - Normes d'habitabilité
Diagnostic métrage habitable - Relevé de surfaces

Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception

Etat des lieux locatif

Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation Détermination de la concentration de plomb dans l'eau des canalisations

Installation de détecteurs de fumée

Réalisation des attestations de prise en compte de la règlementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées

Conseil et Étude en Rénovation Energétique

Audit Energétique maison individuelle Diagnostic éco-prêt (méthode TH-C-E ex)

Réalisation de bilans thermiques : thermographie infrarouge

Assainissement autonome Assainissement collectif

Diagnostic sécurité piscine

La présente attestation est délivrée pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 et sous réserve du paiement de la cotisation émise ou à

Garantie RC Professionnelle: 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D., a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il constitue une présomption d'application des garanties, mais ne peut engager Allianz I.A.R.D. au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...). Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Société est réputée non écrite

Etablie à La Défense, le 20 décembre 2018, Pour Allianz

GRAS SAVOYE

Socilité par Actions Sasplidée au Capital de 1.432.400 é
Immedial Quei 33, 33/34 Quaz.de Dion-Bouten
CS 9001—92814 Pateura Codes
GCS 9001—92814 Pateura Codes
31 124 43 P.C.S. NAVIZEOGE. BFR 81 31 124 687.

Allianz I.A.R.D. Entreprise régie par le Code des Assurances Société anonyme au capital de 991 967 200 euros

cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex